

(N° 4.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1855-1856.

(I)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1855.

(II)

(IV)
SITUATION GÉNÉRALE

DU TRÉSOR PUBLIC, AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau de la situation du trésor, d'après les faits connus et appréciés à la date du 1^{er} septembre 1855.

Ce tableau expose, d'une part, les résultats définitifs des Budgets des exercices 1830 à 1853, et, d'autre part, les résultats probables des exercices 1854 et 1855.

Je vais, Messieurs, vous donner un aperçu sommaire de ces résultats.

EXERCICES 1830 A 1852.

Les comptes des exercices 1830 à 1852 vous ont été soumis; la plupart ont déjà reçu la sanction législative.

La gestion financière de ces vingt-deux années nous a mis en présence d'un déficit de fr. 18,811,061 58

EXERCICE 1853.

L'exercice 1853 est clos depuis le 31 octobre 1854. Le compte définitif en est préparé; il vous sera présenté dès qu'il aura été arrêté par la Cour des comptes.

Le Budget de cet exercice nous offre un excédant de ressources de . . . (1) 4,957,362 78

Grâce à ce dernier résultat, la charge léguée au trésor par les exercices clos, se réduit aujourd'hui à fr. 13,855,698 80

(1) L'exercice 1853 se présente avec un boni de fr. 4,957,362 78 c^s, au lieu de fr. 1,334,944 07 c^s que l'on prévoyait l'année dernière; il y a, par conséquent, une amélioration de fr. 3,622,418 71 c^s, dont voici les causes:

D'une part :

Les excédants de crédits à annuler, que l'on évaluait à 1,000,000 de francs, se sont élevés à fr. 2,925,555 35 c^s, soit une différence en plus de fr. 1,925,555 35

Et les crédits transférés à l'exercice 1854, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ont réduit les charges de l'exercice 1852, à concurrence d'une somme de 2,127,599 51

Fr. 4,053,154 66

D'autre part :

Les recettes définitives sont restées au-dessous des recettes probables de . fr. 7,344 78

Et des crédits complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, doivent être accordés par la loi de compte, pour la somme de 425,391 17

450,735 93

SOMME ÉGALE. fr. 3,622,418 71

Telle est, Messieurs, la situation définitive et irrévocable des exercices 1850 à 1853 inclusivement.

Nous avons maintenant à examiner les résultats probables des exercices 1854 et 1855.

EXERCICE 1854.

Dans l'exposé de l'année dernière, l'exercice 1854 était présumé devoir offrir un excédant de ressources que l'on évaluait à fr. 3,682,746 36 c^s. Les huit premiers mois de l'exercice étaient à peine écoulés lorsqu'on vous présentait cette situation, qui ne reposait ainsi, en grande partie, que sur de simples appréciations; mais aujourd'hui que l'exercice est près de sa clôture, qu'il ne reste plus que quelques recettes peu importantes à recouvrer, que le chiffre des dépenses est connu, sauf les réductions qu'elles peuvent avoir à subir, en ce qui concerne les services ordinaires des Budgets, du chef des sommes non employées sur les crédits ou de celles à reporter à l'exercice 1855, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, il nous est permis d'en établir les résultats avec beaucoup plus de probabilité.

Si l'on remonte à l'origine, le Budget de cet exercice, qui avait été voté

en recette, à	fr. 126,002,150 »
et en dépense, à	125,249,057 07

présentait un excédant de recette de	fr. 753,092 93

Ces fixations premières des ressources et des besoins de l'exercice ont éprouvé depuis d'importantes modifications; nous allons brièvement les indiquer.

Le Budget des Voies et Moyens, évalué d'abord, ainsi que je viens de le dire, à 126,002,150 francs, a été porté ultérieurement à fr. 146,823,820 46 c^s par l'addition du produit présumé de la fabrication des toiles destinées à l'exportation (loi du 23 mai 1854), du produit de la réalisation de titres de la Dette publique (loi du 14 juin 1853), ainsi que des ressources spéciales provenant des exercices antérieurs, lesquelles ont été rattachées au présent exercice par application des règles de la comptabilité.

D'après les tableaux joints à la situation actuelle, les revenus probables de l'exercice 1854 s'élèveront à fr. 152,730,564 86 et dépasseraient d'environ 6,000,000 de francs les prévisions adoptées dans la loi du Budget.

Quant aux dépenses, les crédits alloués par les différentes lois budgétaires, et qui s'élevaient primitivement à 125,249,057 07 ont été, depuis lors, successivement augmentés de divers crédits supplémentaires, extraordinaires ou spéciaux, dont voici l'énumération :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget de la Dette publique (loi du 22 mars 1854).	fr. 322,182 20
---	----------------

(Cette somme forme la différence entre les crédits annulés et les crédits nouveaux qui ont été accordés pour les remplacer, en vue de la nouvelle dette de 157,615,500 fr. à 4 1/2 p. 0/0, et de la dette flottante.)

A REPORTER.	fr. 322,182 20

	125,249,057 07 152,730,564 86

REPORT. . . . fr.	322,182 20	125,249,057 07	152,730,564 86
Au même Budget (loi du 31 mai 1855).	900,120	95	
Au Budget des Dotations (loi du 14 juin 1853)	300,000	»	
Au Budget du Ministère de la Justice (loi du 21 juin 1853).	90,000	»	
(Soit pour le premier cinquième afférent à l'exercice 1854, du crédit de 450,000 francs, à répartir sur cinq exercices, à titre de subside pour la construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie).			
Au même Budget (loi du 23 mai 1854).	106,200	»	
Au même Budget (même loi)	500,000	»	
Au même Budget (loi du 2 juin 1855)	332,000	»	
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (loi du 20 mai 1854)	270,285	44	
Au même Budget (loi du 22 mai 1854).	88,334	34	
Au même Budget (loi du 23 mai 1854).	24,600	»	
Au même Budget (loi du 20 décembre 1851)	1,160,450	98	
(Restant disponible au 31 décembre 1853 des crédits de 600,000 francs, et de 1,000,000 de francs à répartir sur les exercices 1852, 1853 et 1854. Toutefois, d'après les dispositions de la loi du 4 juin 1855, la partie se rapportant au crédit de 1,000,000 de francs, qui restera disponible à la clôture du présent exercice 1854, pourra être successivement reportée aux exercices 1855, 1856, 1857 et 1858).			
Au Budget du Ministère des Travaux publics (loi du 17 mars 1854)	231,000	»	
Au même Budget (loi du 5 juin 1855)	66,398	36	
Au même Budget (même loi).	1,946,086	67	
Au Budget du Ministère de la Guerre (loi du 8 mars 1854)	1,736,000	»	
Au même Budget (loi du 15 mai 1854).	436,000	»	
Au même Budget (même loi)	170,000	»	
Au Budget du Ministère des Finances (loi du 14 mars 1854).	9,500	»	
Au même Budget (loi du 14 mars 1854).	38,000	»	
Au même Budget (loi du 22 mai 1854).	32,500	»	
Au même Budget (loi du 23 mai 1854).	6,666	67	
Au même Budget (loi du 28 mai 1855).	8,261	77	

A REPORTER. . . . fr. **8,774,585 38** **125,249,057 07** **152,730,564 86**

REPORT. . . . fr. 8,774,585 38 125,249,057 07 152,750,564 86

Au Budget des Non-Valeurs et Rem-
boursements (loi du 6 mars 1855) . . . 50,000 »
Au même Budget (loi du 28 mai 1855). . . 113 55

ENSEMBLE . . . fr. 8,824,698 71

Ces crédits doivent toutefois être ré-
duits de 50,000 »
conformément à la loi du 14 juin 1855,
qui annule le crédit alloué au Budget des
Dotations par l'art. 5 de la loi du 15 avril
de la même année.

Il reste ainsi pour les crédits supplé-
mentaires et extraordinaires que nous ve-
nons d'énumérer fr. 8,774,698 71

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics, un
crédit de 170,000 francs, pour l'extension
des lignes télégraphiques (loi du 7 avril
1854). De ce crédit on ne porte ici que la
partie dépensée et définitivement rattachée
au présent exercice, en exé-
cution de la loi de la compta-
bilité fr. 95,451 90

Au même Ministère, un
crédit de 1,000,000 de francs
pour le chemin de fer (loi du
6 avril 1854), soit pour la
partie dépensée, comme ci-
dessus 757,755 45

(Cette même loi ouvre des
crédits pour le même objet,
à savoir : de 3,500,000 francs
sur 1855, de 3,500,000 francs
sur 1856, et de 1,000,000 de
francs sur 1857).

TOTAL. . . . fr. 851,207 35

9,605,906 06

L'ensemble des crédits législatifs, compris ou ajoutés
aux Budgets des dépenses de l'exercice 1854, s'élève, par
conséquent, à fr. 154,854,965 15

A ces charges viennent ensuite s'ajouter celles résultant
des virements de crédits qui ont eu lieu pour se confor-

A REPORTER. . . . fr. 154,854,965 15 152,750,564 86

REPORT. . . . fr. 134,854,963 13 152,750,564 86

mer aux articles 30 et 31 de la loi de comptabilité. Ces virements consistent :

1° Dans le report à l'exercice 1854 des sommes engagées sur les crédits ouverts aux Budgets de 1851, 1852 et 1853 (art. 30 de la loi). 2,127,599 31

2° Dans le transfert au même exercice, des parties demeurées disponibles sur les crédits spéciaux ouverts aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, pendant les années précédentes, pour divers travaux d'utilité publique (art. 31 de la loi); ces transferts s'élèvent à 8,825,093 21

ENSEMBLE. . . . fr. 10,952,692 52

Par suite de ces mesures de comptabilité, les crédits législatifs se trouvent portés à fr. 145,807,655 65

Les sommes qui demeureront sans emploi sur ces crédits, à la clôture de l'exercice, sont évaluées à 1,000,000 »

D'après cet exposé, les charges ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1854 s'élèveraient, en définitive, à fr. 144,807,655 65

et laisseraient, par conséquent, un excédant de ressources de fr. (1) 7,922,909 21

(1) D'après l'exposé publié l'année dernière, l'excédant de ressources de l'exercice 1854 était évalué, comme on l'a dit plus haut, à fr. 3,682,746 36 c^t, au lieu de fr. 7,922,909 21 c^t, que l'on constate aujourd'hui.

Cette différence de fr. 4,240,162 85 c^t exige quelques explications.

La situation de l'exercice s'est améliorée des sommes suivantes :

1° Les recettes qui (après déduction de fr. 14,419,657 19 c^t pour la portion non employée des fonds affectés à des dépenses spéciales, et dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1855) étaient évaluées à fr. 149,466,675 55
s'élèveront aujourd'hui à 152,750,564 86

DIFFÉRENCE fr. 3,265,891 35

2° Les crédits spéciaux étaient portés dans l'exposé de 1854, pour . . fr. 27,275,809 66
Ils ne figurent plus dans la situation actuelle que pour. . . . 9,656,300 56

Différence, ou crédits transférés à l'exercice 1855, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité fr. 17,619,509 10
dont il faut déduire les fonds affectés à ces crédits, et dont le transfert a également été opéré, ci 14,419,657 19

De sorte que la réduction des charges de l'exercice 1854 a été en réalité de fr. 3,199,851 91

ENSEMBLE fr. 6,465,745 24

Par contre, les charges de l'exercice se sont accrues :

1° De nouveaux crédits supplémentaires et extraordinaires votés par la Législature, ci 95,981 08

2° Des sommes transférées à l'exercice 1854, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, pour les dépenses engagées sur les crédits alloués aux Budgets des exercices 1851, 1852 et 1853, ci 2,127,599 31

ENSEMBLE fr. 2,223,580 59

Somme pareille à l'augmentation de boni mentionnée plus haut fr. 4,240,162 85

EXERCICE 1855.

L'exercice 1855 est encore trop éloigné de sa clôture, pour que l'on puisse apprécier quels en seront les résultats. Nous ne pouvons, à cet égard, nous appuyer que sur des probabilités.

En ce qui concerne les recettes, nous nous sommes borné à modifier quelques évaluations du Budget, en nous basant, soit sur les recouvrements effectués pendant les huit premiers mois de cette année, soit sur d'autres circonstances de nature à exercer une influence favorable ou défavorable sur les produits. Quant aux dépenses, on admet, comme les années précédentes, une économie d'un million sur les crédits accordés.

Les Budgets de l'exercice 1855, adoptés par la Législature, s'élevaient primitivement :

En recette, à	fr. 129,596,590	»
En dépense, à	127,900,347	24
	<hr/>	
On prévoyait, par conséquent, un excédant de recette de . fr.	1,696,242	76
	<hr/> <hr/>	

Mais ces prévisions premières se sont modifiées depuis.

D'après le tableau des revenus de l'exercice 1855, publié à l'appui de la situation actuelle, les recettes probables sont évaluées à fr. 150,121,509 01 soit en plus que les évaluations du Budget des Voies et Moyens, une somme de fr. 20,524,919 01 c^s, qui se décompose de la manière suivante :

1° Produit ajouté au Budget en somme égale au crédit alloué par la loi du 2 juin 1855, pour la fabrication, dans les prisons, des toiles destinées à l'exportation, ci	fr. 950,000	»
2° Des sommes réalisées et encore à réaliser, pendant l'année 1855, au moyen de l'aliénation de titres de la Dette publique appartenant au trésor, ci	261,200	»
3° De la partie du produit de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. %, non employée, au 31 décembre 1854, aux dépenses auxquelles cet emprunt a été affecté, et dont le report au présent exercice a eu lieu en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, ci	14,419,657	19
4° De la plus-value que présentent les recettes probables sur les évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci.	4,894,061	82
	<hr/>	
SOMME ÉGALE.	fr. 20,524,919	01
	<hr/> <hr/>	

D'un autre côté, les budgets des dépenses qui, d'après le premier vote, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 127,900,347 24 ont été augmentés de plusieurs crédits nouveaux montant ensemble à fr. 12,521,599 75 c^s, savoir :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Au Budget du Ministère de la Justice (portion afférente du crédit de 400,000 francs alloué par la loi du 3 mars 1855), ci fr. 16,560

A REPORTER.	fr. 16,560	»	127,900,347	24	150,121,509	01
---------------------	------------	---	-------------	----	-------------	----

REPORT. fr.	16,560	»	127,900,347	24	130,121,509	01
Au même Budget (loi du 2 juin 1855) .	312,610	55				
Au même Budget (loi du 2 juin 1855) .	950,000	»				
Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères (portion afférente du crédit de 400,000 francs alloué par la loi du 5 mars 1855), ci	5,000	»				
Au Budget du Ministère de l'Intérieur (portion afférente comme ci-dessus) ci . .	22,970	»				
Au même Budget (loi du 14 mars 1855) .	80,000	»				
Au même Budget (loi du 20 juin 1855) .	50,000	»				
Au Budget du Ministère des Travaux publics (portion afférente du crédit pré- rappelé de 400,000 francs), ci	159,645	»				
Au même Budget (loi du 5 juin 1855) .	271,986	»				
Au Budget du Ministère de la Guerre (portion afférente du crédit de 400,000 francs), ci	5,285	»				
Au même Budget (loi du 30 mars 1855) .	14,005	20				
Au même Budget (loi du 25 mai 1855) .	1,571,000	»				
Au même Budget (loi du 4 juin 1855) .	2,455,000	»				
Au même Budget (loi du 4 juin 1855) .	990,000	»				
(Portion rattachée à 1855, sur les cré- dits de 2,500,000 francs et de 1,460,000 francs, ensemble 3,960,000 francs à ré- partir sur les exercices de 1855 à 1858 inclusivement).						
Au même Budget (loi du 23 mai 1854) .	10,000	»				
Au Budget du Ministère des Finances (portion afférente du crédit précité de 400,000 francs), ci	192,540	»				
ENSEMBLE. fr.	7,084,599	75				

CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Au Ministère des Travaux publics, pour
dépenses de parachèvement
des chemins de fer (loi du
21 mai 1854), ci 3,500,000 »
(Partie du crédit de
9,000,000 de francs, à ré-
partir sur les exercices de
1854 à 1857; de ce crédit
il reste encore à porter à
l'exercice 1856, 3,500,000

A REPORTER. . fr. 3,500,000 » 7,084,599 75 127,900,347 24 130,121,509 01

REPORT. . fr. 5,500,000 » 7,084,599 75 127,900,547 24 150,121,509 01

francs, et à l'exercice 1857
1,000,000 de francs.)

Au même Ministère pour
obvier aux inondations de
la Haine (loi du 6 juin
1855), ci 17,000 »

Au même Ministère, pour
divers ouvrages d'utilité
publique (loi du 7 juin
1855), ci. 1,920,000 »

5,437,000 »

Ainsi, les crédits de toute nature accordés depuis le
vote des Budgets de 1855, s'élèvent à 12,521,599 75

et ont porté ces Budgets au chiffre de. fr. 140,421,946 99

Indépendamment de ces augmentations de dépenses,
nous avons encore à vous faire mention des crédits qui
vous ont été demandés pendant les deux dernières ses-
sions et qui n'ont pas été votés, ainsi que de ceux dont
les projets doivent encore vous être présentés dans la pro-
chaine session.

Ces crédits, qui se rattachent au présent exercice, sont
les suivants :

Au Budget du Ministère de l'Intérieur,
créances arriérées (projet de loi du 25 mai
1855). 39,700 »

Au Budget de la Dette publique, arriérés
des traitements d'attente (projet de loi du
15 mai 1854) 229,800 »

Au Budget de la Justice, dépenses di-
verses 120,000 »

Au même Budget, frais d'entretien et de
nourriture des détenus en 1855. 412,000 »

Au Budget des Affaires Étrangères, ma-
rine, dépenses diverses 11,500 »

Au Budget des Finances, service de la
caisse générale de retraite 1,700 »

Au Budget des Travaux publics, dé-
penses diverses concernant le chemin
de fer. 1,875,000 »

Idem idem les postes . 35,000 »

Au Budget des Travaux publics, dé-
penses diverses concernant les télégraphes. 7,000 »

A REPORTER . . . fr. 2,731,500 » 140,421,946 99 150,121,509 01

REPORT 2,751,500 » 140,421,946 99 150,121,509 01

Au Budget des Travaux publics, dépenses imprévues 15,500 »

Au Budget de l'Intérieur, dépenses diverses 20,000 »

ENSEMBLE. fr. 2,765,000 »

Outre ces sommes, il y aura lieu de réclamer, entre autres, un crédit à rattacher au Budget des Non-Valeurs de 1855, pour subvenir à l'insuffisance de la part sur la contribution foncière attribuée au Ministère de l'Intérieur dans le fonds de Non-Valeurs. Cette insuffisance est encore une fois produite par les pertes occasionnées par la grêle et les ouragans. Il est impossible de préciser, même approximativement, le chiffre du crédit à demander, attendu que l'administration ne possède jusqu'à présent aucun élément pour apprécier le montant des secours qu'il y aura lieu d'allouer.

D'autres crédits, dont la nécessité ne peut être établie dès maintenant, pouvant encore être réclamés, on porte ici, pour tenir compte de cette éventualité, une somme de 1,255,000 »

----- 4,000,000 »

ENSEMBLE. fr. 144,421,946 99

Les économies qui seront réalisées sur tous ces crédits, sont évaluées à 1,000,000 »

De sorte que, sans parler des crédits qui peuvent encore être réclamés dans le cours de la session qui va s'ouvrir, les dépenses de l'exercice 1855 sont présumées dès à présent devoir s'élever à fr. 145,421,946 99

Mais les virements prescrits par la loi de comptabilité (art. 31) viennent encore modifier cette situation, en rattachant à l'exercice 1855, une partie des crédits votés les années précédentes, pour les services spéciaux, aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics; l'accroissement de charges que reçoit actuellement le présent exercice du chef de ces crédits spéciaux, est de 17,619,509 10

En comparant l'ensemble de ces charges, ci fr. 161,041,456 09

avec les recettes probables, l'exercice paraît finalement devoir nous mettre en présence d'un déficit de fr. 10,919,947 08

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DE 1850 A 1855.

Si maintenant nous récapitulons les résultats que je viens, Messieurs, de vous exposer, à savoir :

D'une part :

Sur les Budgets clos de 1850 à 1853, un déficit définitivement fixé à. fr.	15,833,698 80	
Sur le Budget de l'exercice 1854, un excédant probable de ressources de fr.	7,922,909 21	
Et sur le Budget de l'exercice 1855, une insuffisance de ressources, également probable, de.		10,919,947 08
	<hr/>	
	7,922,909 21	24,773,643 88
	<hr/>	
Nous constatons sur l'ensemble des Budgets antérieurs à 1856, un déficit de fr.		16,850,736 67
		<hr/> <hr/>

Soit une somme ronde de 16,000,000 de francs, à laquelle il devra provisoirement être pourvu par une émission de bons du trésor.

Ainsi, Messieurs, malgré douze millions et demi de crédits de toute nature qui sont venus augmenter les charges primitives du Budget de 1855, et quatre millions de crédits à demander sur cet exercice, que nous portons également en compte, le déficit de l'année dernière, qui était de treize millions, ne s'est accru que de trois millions. Si ces augmentations considérables de dépenses n'ont pas affecté davantage notre situation financière, nous le devons principalement à l'élévation des recettes des deux derniers exercices. Pour 1854, la plus-value des recettes sur les évaluations est aujourd'hui de 6,000,000 de francs, soit 3,500,000 francs de plus qu'il avait été prévu d'après la situation précédente; pour 1855, cette plus-value est d'environ 5,000,000 de francs. C'est donc 8,500,000 francs que nous obtenons sur les recettes; ajoutons-y 1,500,000 francs réalisés en plus que le million d'abord prévu pour les excédants de crédits à annuler à la clôture de l'exercice 1855, et en tenant compte de crédits complémentaires à allouer pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives; 1,600,000 francs d'excédant de recette constaté d'après le vote primitif des Budgets de 1855, et 950,000 francs ajoutés au Budget des Voies et Moyens de cet exercice, en vertu de la loi du 2 juin 1855, et nous retrouvons la différence qui existe entre le montant des dépenses nouvelles votées ou encore à voter au Budget de 1855, et l'augmentation que présente le déficit actuel comparé à celui de l'année dernière.

Je viens, Messieurs, de vous exposer la situation de nos finances. Pour en compléter le tableau, il me reste à vous indiquer les moyens extraordinaires qui nous sont encore réservés pour réduire le découvert.

Indépendamment des quatre mille actions du chemin de fer rhénan, que l'État a acquises en vertu de la loi du 1^{er} mai 1840, et dont la valeur nominale s'élève à 3,750,000 francs, le Gouvernement pourra disposer ultérieurement des ressources à provenir des ventes de biens domaniaux, dont l'aliénation, jusqu'à concurrence de dix millions, est ordonnée par la loi du 3 février 1843.

Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi sont :

Loi du 17 avril	1845, pour une valeur de	fr.	1,036,485	»	
— 18 juillet	1846, —		1,001,610	»	
— 16 mai	1847, —		1,004,000	»	
— 23 mai	1848, —		1,096,500	»	
— 6 juin	1850, —		1,266,974	»	
— 25 août	1851, —		974,810	»	
— 14 décembre	1852, —		1,029,585	»	
— 14 mars	1854, —		1,005,416	»	
— 31 mai	1855, —		1,003,000	»	
ENSEMBLE.			fr.	<u>9,458,178</u>	»

Les produits recouverts du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à présent se sont élevés, savoir :

En 1845.	fr.	491,530	76	
— 1846.		504,476	50	
— 1847.		454,602	79	
— 1848.		278,486	92	
— 1849.		326,706	03	
— 1850.		450,940	97	
— 1851.		685,287	09	
— 1852.		1,016,951	15	
— 1853.		935,550	49	
— 1854.		524,927	24	
— 1855, approximativement		700,000	»	
			<u>6,549,239</u>	62

Il reste donc une somme de fr. 3,088,938 58 à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

Parmi les tableaux que j'ai l'honneur de déposer, il en est un sur lequel j'appelle, Messieurs, votre attention. Ce tableau qui prend le n° 7, et dans lequel on a récapitulé les ressources et les dépenses extraordinaires qui ont été comprises jusqu'à ce jour dans les résultats des Budgets, présente la situation suivante :

Ressources extraordinaires	fr.	561,468,101	99
Dépenses extraordinaires.		547,205,882	57

Et l'on peut en conclure que les ressources extraordinaires auraient contribué aux besoins ordinaires jusqu'à concurrence d'une somme de . . . 14,262,219 42

SITUATION DE LA DETTE CONSTITUÉE.

Je ne terminerai pas sans vous donner, comme l'année dernière, un aperçu sommaire de l'état de notre dette constituée.

La dette constituée, dont les détails sont présentés dans l'annexe n° 9, se divise en deux catégories, savoir :

En Dette ordinaire.

En Dette extraordinaire.

La dette ordinaire prend son origine dans les charges résultant des traités avec le Gou-
d

vernement du royaume des Pays-Bas; dans la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles; dans les dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et finalement dans les mesures nécessitées par les événements de 1848.

Les intérêts à payer annuellement de ce chef s'élèvent à une somme de fr. 15,556,605 47 c^s; la dotation pour l'amortissement à fr. 1,462,246 25 c^s, et les frais annuels à 36,755 francs.

La dette extraordinaire dérive des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Les intérêts à payer pour cette dette s'élèvent à une somme de fr. 10,543,975 25 c^s; la dotation de l'amortissement à fr. 1,848,286 37 c^s, et les frais annuels à 60,745 francs.

Le capital de toute la dette, tant ordinaire qu'extraordinaire, était primitivement de fr. 841,606,563 74

L'amortissement opéré s'élève à 217,842,828 44

En sorte qu'il reste à amortir un capital de (1) fr. 623,763,735 30

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

(1) Il est à remarquer que, dans le chiffre de fr. 623,763,735 30 c^s, qui est présenté comme capital restant à rembourser à l'époque de la présente situation, les dettes à 4, à 5 et à 2 1/2 p. 0/0 sont comprises pour leur valeur nominale.

(1)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855,

SUR LES BUDGETS ANTÉRIEURS A 1856.



TABLEAU de la situation générale

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS de BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget.	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales.	TOTAL.
1833	124.224,250	550.000	6.698,622 27	3.951,724 55	135,404,596 80
1834	126.002,150	500.000	15,913,255 20	6.408,417 26	146,823,820 46
1835	129.596,500	950.000	261.200	14.419,657 19	145,227,447 19
	579.822,900	2.000.000	20,875,075 47	24.759,798 98	427,455,864 45

du trésor, au 1^{er} septembre 1855.

TRES.			
FAITS RÉALISÉS et à réaliser.	RÉSULTAT de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	RECouvreMENTS effectués et RECETTES PROBABLES.	EXCÉDANT des évaluations.	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,750,564 86	"	5,906,744 40	A voir pour les développements l'annexe n° 1.
150,121,509 01	"	4,894,061 82	" 5.
442,320,544 06	"	14,864,470 61	

Suite du TABLEAU de la situation générale

EXERCICES.	DÉPENSES					
	PRÉVISIONS.					
	SERVICE ORDINAIRE.					TOTAL.
CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.			
1855.	125,615,269 51	7,034,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,504,255 50	2,127,599 31
1854.	125,240,057 07	8,774,698 71	"	2,127,599 51	156,151,555 09	"
1853.	127,900,547 24	11,084,599 75	"	"	158,984,946 99	"
	376,762,675 62	27,793,722 25	425,591 17	4,750,748 56	409,750,555 58	2,127,599 51

RÉSULTAT

Exercices clos. (Résultats définitifs).	1850 à 1852 inclusivement.	{	Recettes	
			Dépenses	
Exercices en cours d'exécution. (Résultats probables).	1855	{	Recettes	
			Dépenses	
	1854	{	Recettes	
			Dépenses	
	1855	{	Recettes	
			Dépenses	

La situation des Budgets antérieurs à 1856,

du trésor, au 1^{er} septembre 1855.

			FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
RESTE ou crédits afférents à l'exercice.	SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses probables.	DÉPENSE extraordinaire. — Déficit sur l'ensemble des opérations des exercices clos de 1830 à 1852 inclusivement.		
152,466,654 19	a) 4,969,827 76	157,436,481 95	154,510,907 41	18,811,061 58	c) 2,925,554 54	a) A voir, pour les développements, l'annexe n° 5. b) Idem, n° 6. c) Non compris 81 centimes annulés sur les crédits pour des services spéciaux. d) A voir, pour le développement, l'annexe n° 2. e) Idem, n° 4. Toutefois le chiffre renseigné ci-contre comprend en plus 4,000,000 de francs de crédits non votés, et dont le détail est présenté dans l'exposé qui précède le présent tableau.
d) 156,151,355 00	a) 9,656,500 56	145,807,655 65	144,807,655 65	"	1,000,000 "	
e) 158,984,946 99	23,056,509 10 a)	162,041,456 09	161,041,456 09	"	1,000,000 "	
407,602,956 27	57,682,637 42	445,285,575 60	440,560,019 15	18,811,061 58	4,925,554 54	

GÉNÉRAL.

		EXCÉDANTS des RECETTES.	EXCÉDANTS des DÉPENSES.
.....		"	18,811,061 58
..... fr. 159,408,270 19			
..... 154,510,907 41			
..... fr. 152,750,564 86		4,957,362 78	"
..... 144,807,655 65			
..... fr. 150,121,509 01		7,922,909 21	"
..... 161,041,456 09			
.....		"	10,919,947 08
.....		12,880,271 99	29,731,008 66
offre, en définitive, un déficit probable de			16,850,736 67

(6)

(7)

ANNEXE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DE

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1854.

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,550,750 -
Personnel	9,460,000 -
Patentes	5,498,000 -
Redevances sur les mines	254,100 -
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 -
— des tabacs	170,000 -
Douanes	15,125,000 -
Sel	4,500,000 -
Vins étrangers	2,500,000 -
Eau-de-vie étrangère	270,000 -
— indigène	5,000,000 -
ACCISES	6,600,000 -
Bières et vinaigres	6,600,000 -
Sucres de canne et de betterave	5,500,000 -
Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000 -
Timbres sur les quittances	5,000 -
— sur les permis de circulation	1,000 -
Droits de marque des matières d'or et d'argent	160,000 -
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 -
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 -
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,500,000 -
Greffe	275,000 -
Hypothèques	1,800,000 -
Successions	6,400,000 -
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,500,000 -
Droits dus par les époux survivants	200,000 -
Timbres	5,000,000 -
Naturalisations	5,000 -
Amendes en matière d'impôts	140,000 -
— de condamnation en matières diverses	120,000 -
A REPORTER.	92,104,850 -

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1854.	EN 1855 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
18,886,202 07	18,007,860 50	744,590 45	18,842,450 75	43,841 54	"	526,542 07	
9,515,070 20	8,731,166 28	550,204 52	9,281,370 60	234,608 69	"	55,979 29	
3,630,011 07	3,276,088 96	506,641 71	3,582,730 67	47,281 50	"	132,011 97	
351,390 23	343,376 70	7,455 73	350,812 45	577 80	"	97,290 23	
899,586 25	836,017 10	46,974 73	882,991 83	16,594 42	413 75	"	
162,201 25	152,998 16	7,575 41	160,575 57	1,627 68	7,798 75	"	
11,602,896 13	11,602,896 13	"	11,602,896 13	"	1,522,105 87	"	
5,020,742 28	4,850,582 70	190,359 58	5,020,742 28	"	"	529,742 28	
2,185,971 54	2,184,750 61	1,240 73	2,185,971 54	"	114,028 66	"	
190,312 71	190,282 71	50 "	190,312 71	"	79,687 29	"	
4,488,157 62	4,455,567 65	54,589 97	4,488,157 62	"	511,842 58	"	
5,926,085 18	5,926,615 35	71 63	5,926,085 18	"	673,514 82	"	
3,656,270 30	3,655,669 70	600 51	3,656,270 30	"	"	156,270 30	
3,936 25	3,936 25	"	3,936 25	"	3,065 77	"	
14,468 11	14,442 61	25 50	14,468 11	"	"	9,468 11	
853 97	853 97	"	853 97	"	146 03	"	
186,381 67	186,381 67	"	186,381 67	"	"	26,381 67	
278,919 01	216,311 58	62,607 43	278,919 01	"	"	53,919 01	
41,258 85	40,795 35	443 50	41,258 85	"	"	11,258 85	
11,455,650 75	11,454,940 67	710 06	11,455,650 75	"	"	955,650 75	
268,660 92	268,660 92	"	268,660 92	"	6,339 08	"	
1,944,414 22	1,944,414 22	"	1,944,414 22	"	"	144,414 22	
7,434,641 01	7,425,705 48	8,935 53	7,434,641 01	"	"	1,034,641 01	
1,403,891 80	1,401,206 92	2,684 88	1,403,891 80	"	"	103,891 80	
167,026 57	167,026 57	"	167,026 57	"	32,973 65	"	
3,232,522 06	3,209,403 61	23,118 45	3,232,522 06	"	"	232,522 06	
7,000 "	7,000 "	"	7,000 "	"	"	2,000 "	
155,381 01	154,952 44	428 57	155,381 01	"	"	15,381 01	
149,852 71	149,852 71	"	149,852 71	"	"	29,852 71	
93,270,335 29	90,916,535 39	2,009,268 67	92,925,804 06	344,351 25	2,951,712 03	4,117,197 32	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	92,104,850 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	3,000,000 »
Routes appartenant à l'État	1,650,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,540,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	18,000,000 »
Télégraphe électrique.	175,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	825,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances du chemin de fer	80,000 »
Établissements et services régis par l'État.	285,000 »
Produits divers et accidentels	500,000 »
Revenus des domaines.	200,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	508,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »
— des droits de chancellerie.	30,000 »
— des droits de pilotage et de fanal	590,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	220,000 »
A REPORTER.	122,967,850 »

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1854.	EN 1855 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
95,270,555 20	90,916,535 50	2,609,268 67	92,925,804 06	344,351 25	2,951,712 05	4,117,107 32	
3,188,511 54	3,185,580 24	4,731 30	3,188,511 54	"	"	188,511 54	
1,610,575 65	1,608,046 35	2,527 32	1,610,575 65	"	59,426 55	"	
4,076,055 80	3,828,706 12	247,327 68	4,076,055 80	"	"	536,055 80	
101,908 25	101,908 25	"	101,908 25	"	98,091 77	"	
21,767,885 50	21,266,640 90	455,551 20	21,701,081 10	65,004 37	"	3,767,885 50	
277,747 67	245,071 18	25,552 05	269,225 85	8,525 84	"	102,747 67	
1,002,022 21	990,527 06	11,695 15	1,002,022 21	"	"	177,022 21	
1,001,041 20	985,822 25	17,218 97	1,001,041 20	"	"	101,041 20	
64,870 95	64,477 45	393 50	64,870 95	"	15,129 07	"	
204,058 01	188,000 82	15,157 19	204,058 01	"	80,041 90	"	
444,090 54	442,081 07	1,109 27	444,090 54	"	"	144,090 54	
509,765 29	504,524 06	5,259 25	509,765 29	"	"	109,765 29	
146,815 62	146,815 62	"	146,815 62	"	"	56,815 62	
650,607 10	650,607 10	"	650,607 10	"	"	82,607 10	
54,461 11	54,461 11	"	54,461 11	"	"	4,461 11	
50,741 25	29,689 74	1,051 51	50,741 25	"	"	741 25	
625,848 45	625,848 45	"	625,848 45	"	"	55,848 45	
"	"	"	"	"	140,000 "	"	
252,440 17	235,827 55	18,618 84	a) 252,440 17	"	"	52,440 17	
129,077,559 42	125,805,577 41	2,795,222 57	128,058,599 98	418,959 44	5,325,501 21	9,455,010 65	

RECETTES FAITES

	En 1854.	En 1855.	TOTAL.
a) Administration des contributions . . . fr.	69,184 26	845 06	70,029 32
— de l'enregistrement . . .	15,891 61	1,058 25	16,949 86
— du trésor public . . .	150,751 46	16,715 53	167,466 99
Fr.	235,827 55	18,618 84	252,440 17

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	122,967,850 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptes	50,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	450,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	a) 1,530,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	55,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	20,300 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1854	125,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	13,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 »
TOTAUX.	125,502,150 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	1,000,000 »
Produit de la négociation des titres de la Dette publique à 2½ p. %, appartenant au trésor	129,133 13
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs, en dette à 4½ p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1853, savoir :	
Montant du capital réalisé au taux de 90 p. % ci fr. 24,268,140 »	
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1855, sur une somme de 11,264,456 francs, formant le capital des obligations à 5 p. %, remboursées par le trésor, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848	281,610 90
Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs, à 4½ p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1 ^{er} mai 1854.	1,215,407 »
TOTAL DU PRODUIT. fr. 25,765,157 90	
Dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie, pour couvrir les dépenses ci-après, savoir :	
1 ^o Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, ci fr. 11,264,456 »	
2 ^o Intérêts échus le 23 décembre 1852, date de ce remboursement	82,917 70
3 ^o Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeables contre des titres à 4½ p. % et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	700,140 »
12,047,493 70	
Reste net à porter en recette au compte du Budget	13,715,664 90
A REPORTER.	14,844,707 55

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1854.	EN 1855 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
129,077,559 42	125,865,377 41	2,793,222 57	128,658,599 98	418,059 44	5,525,301 21	9,435,010 65	a) L'évaluation primitive était de 830,000 francs; elle a été augmentée de 500,000 francs, par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 130.
1,802 76	1,802 76	"	1,802 76	"	"	802 76	
123,197 14	117,200 87	5,862 83	123,065 70	133 44	"	23,197 14	
58,607 27	58,607 27	"	58,607 27	"	11,392 73	"	
628,966 05	610,110 24	18,855 81	628,966 05	"	"	178,966 05	
1,363,544 10	955,650 10	146,508 11	1,102,158 21	261,385 89	"	33,544 10	
55,000 "	"	"	"	55,000 "	"	"	
143,563 00	143,563 90	"	143,563 90	"	106,456 10	"	
21,808 "	10,824 "	8,484 "	19,508 "	2,500 "	"	1,508 "	
208,450 "	"	208,450 "	208,450 "	"	"	83,450 "	
2,350 87	"	"	"	2,350 87	10,649 13	"	
239,117 65	"	239,117 65	239,117 65	"	"	79,117 65	
131,883,967 16	127,745,136 55	3,420,500 97	131,163,637 52	720,329 04	3,455,779 17	9,835,596 33	
524,927 24	524,925 67	1 57	524,927 24	"	457,072 76	"	
129,133 13	129,458 38	2,674 75	129,133 13	"	"	"	
15,715,064 20	15,200,064 20	515,600 "	13,715,064 20	"	"	"	
14,560,724 57	13,851,448 25	518,276 32	14,369,724 57	"	457,072 76	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
Report.	14,844,707 33
RECETTE A L'EXERCICE 1854 :	
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,057 19 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1855.	6,408,417 26
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1849, conformément au compte d'apurement de ce exercice.	68,455 87
	21,321,670 46
Report des totaux ci-dessus.	125,503,150 .
	146,823,820 46

recettes de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

DROITS CONSTATÉS et RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVREER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés et les recettes probables.		Observations.
	EN 1854.	EN 1855 (au 31 août).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS et des recettes probables.	
14,369,724 57	15,851,448 25	518,276 32	14,369,724 57	475,072 76	475,072 76	"	
6,408,417 26	6,408,417 26	"	6,408,417 26	"	"	"	
68,455 87	68,455 87	"	68,455 87	"	"	"	
20,846,597 70	20,328,521 38	518,276 32	20,846,597 70	"	475,072 76	"	
131,885,067 16	127,745,156 55	3,420,500 97	131,165,657 52	720,329 64	3,455,770 17	9,835,506 33	
152,730,564 86	148,071,457 93	3,058,777 29	152,010,235 22	720,329 64	3,928,851 93	9,835,506 33	
					5,906,744 40		

(16)

(19)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1854,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1854.	EN 1855.	TOTAL.	
DÉPENSES ARRIÉRÉES ET					
(ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ,					
<i>Sommes transférées</i>					
Département de la Justice.	18,238 60	"	17,116 60	17,116 60	1,122 "
— de l'Intérieur	25,000 "	"	"	"	25,000 "
— des Travaux publics	21,404 01	965 "	6,922 67	7,887 67	13,516 34
	62,642 61	965 "	24,039 27	25,004 27	37,638 34
<i>Sommes transférées</i>					
Département de la Justice.	2,748 "	2,748 "	"	2,748 "	"
— des Travaux publics	154,344 87	15,426 49	61,788 81	77,215 30	77,129 57
— de la Guerre.	188,827 42	"	104,006 48	104,006 48	24,820 94
	345,920 29	18,174 49	225,795 29	243,969 78	101,950 51
<i>Sommes transférées</i>					
DOTATIONS. Frais de premier aménagement du palais de la rue Ducale	250,000 "	"	"	"	250,000 "
Département de la Justice.	185,538 05	51,500 "	154,258 05	185,538 05	"
— des Affaires Étrangères.	10,000 "	7,000 "	"	7,000 "	5,000 "
— de l'Intérieur.	15,374 91	"	2,100 "	2,100 "	13,274 91
— des Travaux publics	629,501 53	8,866 68	275,370 54	284,437 22	545,064 51
— de la Guerre.	628,621 92	174,810 58	566,151 92	540,742 30	87,879 62
	1,719,056 41	241,777 06	778,040 51	1,019,817 57	699,218 84

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

DES EXERCICES 1851, 1852 ET 1853.

ET 205 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 15 NOVEMBRE 1849.

de l'exercice 1851.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 30 novembre 1854.

— — le 17 novembre 1854.

— — le 19 décembre 1854.

de l'exercice 1852.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 30 novembre 1854.

— — le 19 décembre 1854.

— — le 14 novembre 1854.

de l'exercice 1853.

Transfert approuvé par la Cour des comptes, le 26 décembre 1854.

— — le 30 décembre 1854.

— — le 24 décembre 1854.

— — le 5 décembre 1854.

— — le 20 décembre 1854.

— — le 14 novembre 1854.

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

L'EXERCICE 1854.

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 8 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, à	fr. 36,182,680 60
1 ^o La loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, regularise divers crédits au Budget de la Dette publique de l'exercice 1854, relatifs à la nouvelle dette de 4 1/2 p. 0/0 et à la dette flottante. — L'article unique porte : les crédits alloués par les articles 15, 16 et 18 du Budget sont annulés et remplacés par les crédits suivants	
ART 15. A. Intérêts à 4 1/2 p. 0/0 sur un capital de 157,615,300 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1854)	7,092,688 50
B. Dotation de l'amortissement de cette dette à 1/2 p. 0/0 du capital. (Memes semestres)	788,076 50
	Fr. 7,880,765 »
ART 16 Frais de la même dette	28,000 »
ART. 18. Interets et frais présumés de la dette flottante	450,000 »
	Fr. 8,353,765 »
Les crédits alloués au Budget s'élevaient, art 15, à fr. 7,131,582 80 et, art 16, à 25,000 francs, et, art 18, à 680,000 francs, et	8,036,582 80
	Fr. 322,182 20
(Le crédit de 450,000 francs pourra être augmenté jusqu'à concurrence de 1,050,000 francs, dans le cas où la négociation autorisée par l'art 3 de la loi du 14 juin 1853, serait retardée et nécessiterait cette augmentation)	
2 ^o Par l'article unique de la loi du 31 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 3 juin, n° 154, il a été accordé un crédit destiné à liquider les frais résultant de la négociation du capital de 26,964,000 francs en dette 4 1/2 p. 0/0, effectuée en vertu de la loi du 14 juin 1853, de	900,120 95
	Fr. 37,404,983 75
La dotation avait été portée, au Budget arrêté par la loi du 15 avril 1853, <i>Moniteur</i> du 16, n° 106, à	
	200,000 »
Ensuite des dispositions de l'art 4 de la loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 15, n° 166, le crédit de 200,000 francs porté à l'art 2 dudit Budget a été augmenté de 300,000 francs, conformément à l'art. 1 ^{er} de la présente loi, et par suite du mariage de l'héritier présomptif du trône	300,000 »
	Fr. 500,000 »
Par l'art 3 de la loi du 15 avril 1853. <i>Moniteur</i> du 16, n° 106, contenant le Budget des Dotations, il a été ouvert un crédit de	
	50,000 »
Conformément aux dispositions de l'art. 2 de la loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 15, n° 166, cette allocation a été annulée par suite du mariage de l'héritier présomptif du trône, et	50,000 »
	50,000 »

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1834.	EN 1833.	TOTAL.	
REPORT	41,295,756 50	33,844,174 70	6,352,004 94	41,177,169 64	1,118,586 86
Département de la Justice	12,824,744 55	9,503,667 96	2,570,050 36	12,073,718 52	751,026 25
— des Affaires Étrangères	2,520,382 67	2,000,244 63	165,608 87	2,165,853 50	155,029 17
— de l'Intérieur	8,741,700 76	6,768,406 28	972,894 71	7,741,500 99	1,000,318 77
— des Travaux publics	20,554,962 38	15,420,722 07	5,296,550 75	18,726,252 80	1,628,709 58
A REPORTER	85,538,035 86	67,546,305 64	15,538,079 61	80,884,385 25	4,055,670 61

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 15 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 17, n° 168, à fr.	11,796,544 55
1° L'art. 2 de la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, porte : le Gouvernement interviendra dans les frais de construction du monument à ériger en commémoration de la Reine Louise-Marie, jusqu'à concurrence d'une somme de 450,000 francs, à répartir sur cinq exercices.— Conformément à l'art. 4 de ladite loi, le premier cinquième (90,000 fr.) est porté au Budget des dépenses du Département de la Justice pour l'exercice 1854, et formera l'art. 28 bis du chapitre VIII, ensuite de la dépêche de la Cour des comptes en date du 26 août 1853, 2 ^{me} division, n° 71164 ; ci	90,000 »
2° Par l'art. 2 de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, le Budget a été augmenté : 1° de 50,200 francs à porter au chapitre II ; 2° de 66,000 francs à porter à un chapitre nouveau (XIII), pour imputation de dépenses concernant l'exercice clos de 1852 et les exercices antérieurs, ensemble	106,200 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit supplémentaire de 500,000 francs à ajouter à la somme qui est portée à l'art. 49 du chapitre X.— L'art. 2 porte : ce crédit sera affecté à la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation ; ci	500,000 »
4° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 3, n° 154, le Budget a été augmenté d'une somme de 332,000 fr. à répartir sur les articles 33, 34 et 39, ci	332,000 »
	Fr. 12,824,744 55

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 75, à fr.	7,198,041 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 20 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, le Budget a été augmenté d'une somme de	270,283 44
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 23, n° 142, le Budget a été augmenté d'une somme de fr. 88,334 34 c. — Cette somme formera l'art. 137, chap. XXIV ; ci	88,334 34
3° Par l'art. 1 ^{er} , § 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit affecté à l'exécution de la convention littéraire conclue avec la France le 22 août 1852, de	24,600 »
4° Par l'art. 12 de la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> du 22, n° 356, il a été alloué 1,600,000 francs à rattacher aux Budgets de 1852, 1853 et 1854, répartis comme il suit : 1° subsides pour travaux d'hygiène publique, 600,000 francs ; 2° subsides pour construction et ameublement d'écoles, 1,000,000 de francs.— Conformément aux dépêches de la Cour des comptes des 11 mars 1853 et 23 avril 1854, 2 ^{me} division, n° 66638 et 77420, et à celles du Département de l'Intérieur des 13 et 31 janvier 1853 et 1854, n° 5823, la somme de fr. 198,753 05 c. a été portée au Budget de 1852, et celle de fr. 240,795 97 c. au Budget de 1853 ; en conséquence la somme à rattacher au Budget de l'exercice 1854, concernant ces deux crédits, s'élève à	1,160,450 98
Toutefois, la partie se rapportant au crédit de 1,000,000 de francs, qui restera disponible à la clôture du présent exercice 1854, pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 7, n° 158, être successivement transférée aux Budgets des exercices 1855, 1856, 1857 et 1858.	
	Fr. 8,741,709 76

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1854, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à fr.	18,111,477 35
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, il a été ouvert des crédits extraordinaires à concurrence de 231,000 francs, pour l'acquit de diverses créances du chemin de fer de l'État. — D'après l'art. 2, ces crédits ont été rattachés au chapitre IV du Budget de l'exercice 1854 ; ci	231,000 »
2° Conformément à l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1853 et antérieurs) peuvent être imputées à charge du Budget, jusqu'à concurrence de 66,398 36 c. ; elles formeront un chapitre VIII additionnel, ci	66,398 36
3° Par l'art. 2 de la loi du 5 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, il a été ouvert des crédits supplémentaires, à concurrence de fr. 1,946,086 67 c., destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget des dépenses pour l'exercice 1854. Ces crédits sont répartis par ladite loi, sur divers articles des chapitres II, IV et VII, ci	1,946,086 67
	Fr. 20,354,962 38

Suite de l'état de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES PAR LE TRÉSOR			RESTANTS DISPONIBLES.
		EN 1854.	EN 1855.	TOTAL.	
REPORT.	85,538,055 86	67,546,505 64	13,538,070 61	80,884,585 25	4,655,070 61
Département de la Guerre.	35,471,093 15	54,226,691 81	802,820 66	35,089,521 47	381,571 68
— des Finances.	10,916,493 44	1,146,868 40	6,217,105 94	7,365,974 54	a) 3,552,519 10
Non-Valeurs et Remboursements.	2,098,113 33	167,590 86	1,182,627 55	1,520,018 51	b) 778,094 82
TOTAUX.	134,023,755 78	105,087,256 81	21,570,642 76	124,657,899 57	9,565,856 21

RÉCAPITULATION.

Dépenses arriérées de l'exercice 1851	62,642 61	965 »	24,039 27	25,004 27	37,638 34
— — — 1852	345,920 29	18,174 49	225,705 29	243,069 78	101,050 51
— — — 1853	1,719,056 41	241,777 06	778,040 51	1,019,817 57	699,218 84
Budget. Exercice 1854.	134,023,755 78	105,087,256 81	21,570,642 76	124,657,899 57	9,565,856 21
TOTAL GÉNÉRAL.	136,151,355 09	105,348,173 36	22,598,517 83	125,946,691 19	10,204,663 90

dépenses de l'exercice 1854, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 30 décembre 1853, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1854, n° 1, à fr.	33,129,093 15
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, il a été ouvert un crédit extraordinaire, destiné principalement à continuer les travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie, de	1,736,000 »
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 18, n° 136, le Budget a été augmenté de la somme de 436,000 fr. à répartir sur les articles 12, 22 et 24; ci.	436,000 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 16, n° 136, l'art. 29 du Budget pour dépenses extraordinaires a été augmenté de	170,000 »
	Fr. 35,471,093 15
Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 12 avril 1853, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103, à	10,821,565 »
1 ^o Par l'art. 2 de la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, il a été ouvert un crédit, pour rembourser six rentes dues par l'État, de	9,500 »
2 ^o Par l'article unique de la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> du 15, n° 74, le crédit de 1,160,000 francs, figurant à l'art. 15 du chapitre III du Budget du Ministère des Finances, a été porté à 1,198,000 francs; augmentation de	38,000 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, il a été ouvert un crédit supplémentaire de	32,500 »
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit, affecté à l'exécution de la convention littéraire, conclue avec la France le 22 août 1852, de	6,686 67
5 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit, à répartir sur les articles 41, 42, 43, 44 et 45, de	8,261 77
	Fr. 10,916,493 44
Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 12 avril 1853, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103, à . . fr.	2,048,000 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 6 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 9, n° 68, un crédit de 50,000 francs a été mis à la disposition du Département de l'Intérieur pour suppléer à l'insuffisance des fonds de non-valeurs de l'exercice 1853. L'art 2 porte : « ce crédit sera ajouté à l'art. 1 ^{er} du Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1854 », ci	50,000 »
2 ^o Par l'art. 2 de la loi du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit destiné au paiement de dépenses arriérées de 1852, de	113 33
	Fr. 2,098,113 33

a et b) Sur ces sommes disponibles, doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des comptes.

(26)

(27)

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES

DE L'EXERCICE 1855,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,888,290 »
Personnel	9,605,000 »
Patentes	3,498,000 »
Redevances sur les mines	346,500 »
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »
— des tabacs	170,000 »
Douanes	11,685,000 »
Sel	4,500,000 »
Vins étrangers	2,150,000 »
Eau-de-vie étrangère	170,000 »
— indigène	4,050,000 »
Accises	6,400,000 »
Bières et vinaigres	5,500,000 »
Sucres de canne et de betterave	7,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000 »
Timbres sur les quittances	1,000 »
— sur les permis de circulation	160,000 »
Droits de marque des matières d'or et d'argent	250,000 »
— de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	50,000 »
Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	10,700,000 »
Greffe	275,000 »
Hypothèques	1,800,000 »
Successions	6,500,000 »
Droits de mutation sur les successions en ligne directe	1,550,000 »
Droits dus par les époux survivants	150,000 »
Timbres	3,100,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	140,000 »
— de condamnation en matières diverses	120,000 »
A REPORTER.	91,061,790 »

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1855.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués en 1855 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1855.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
18,886,390 »	10,884,204 72	8,002,085 28	»	»	
9,587,500 »	5,752,375 54	3,835,124 46	15,500 »	»	
3,835,000 »	2,091,511 24	1,543,488 76	»	137,000 »	
545,000 »	151,647 06	411,352 94	»	196,500 »	
876,000 »	582,593 96	293,406 04	24,000 »	»	
102,400 »	112,617 16	49,782 84	7,000 »	»	
12,158,000 »	8,050,825 07	4,107,176 93	»	475,000 »	
4,800,000 »	5,178,552 53	1,021,667 47	»	300,000 »	
2,150,000 »	1,407,298 57	742,701 43	»	»	
200,000 »	154,014 16	45,985 84	»	50,000 »	
4,800,000 »	2,908,087 51	1,891,912 49	»	150,000 »	
6,200,000 »	4,331,908 83	1,868,091 17	200,000 »	»	
5,500,000 »	2,485,580 84	1,014,619 16	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	6,000 »	»	
15,000 »	9,054 25	5,945 75	»	»	
1,000 »	742 »	258 »	»	»	
180,000 »	127,251 77	52,748 23	»	20,000 »	
250,000 »	154,459 27	115,540 73	»	»	
40,000 »	9,721 49	50,278 51	»	10,000 »	
12,000,000 »	9,100,649 53	2,899,350 47	»	1,500,000 »	
275,000 »	191,106 95	83,893 05	»	»	
2,000,000 »	1,569,592 54	450,607 66	»	200,000 »	
6,800,000 »	4,604,059 20	2,195,960 80	»	500,000 »	
1,500,000 »	1,000,595 93	499,604 07	»	150,000 »	
150,000 »	93,105 11	56,896 89	»	»	
3,200,000 »	2,092,686 43	1,107,333 57	»	100,000 »	
2,000 »	1,000 »	1,000 »	5,000 »	»	
150,000 »	101,970 25	48,029 75	»	10,000 »	
120,000 »	84,520 87	55,479 63	»	»	
94,182,100 »	61,171,658 08	55,010,531 92	256,100 »	5,370,500 »	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	91,061,790 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	3,000,000 »
Routes appartenant à l'État	1,730,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,000,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	150,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	22,000,000 »
Télégraphe électrique.	270,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	800,000 »
Forêts	300,000 »
Dépendances du chemin de fer	60,000 »
Établissements et services régis par l'État	221,500 »
Produits divers et accidentels	350,000 »
Revenus des domaines.	240,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	643,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »
— des droits de chancellerie	50,000 »
— — de pilotage et de fanal.	590,000 »
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	125,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 »
A REPORTER.	126,881,290 »

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1855.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1855 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1855.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
94,182,190 *	61,171,658 08	33,010,551 92	256,100 *	3,376,300 *	
3,250,000 *	2,162,670 92	1,087,329 78	"	250,000 "	
1,890,000 *	1,134,257 20	555,762 80	40,000 "	"	
4,261,000 *	2,620,880 88	1,640,119 12	"	261,000 *	
109,733 06	64,733 06	45,000 "	40,266 94	"	
23,104,000 *	14,056,124 01	8,147,875 99	"	1,104,000 "	
270,000 *	166,515 50	103,686 50	"	"	
1,100,000 *	726,771 25	373,228 75	"	300,000 *	
950,000 *	465,100 90	486,899 10	"	50,000 "	
60,000 *	43,795 52	16,204 48	"	"	
520,000 *	240,519 44	70,680 56	"	98,500 "	
300,000 *	198,162 60	101,857 40	50,000 *	"	
240,000 *	157,959 75	82,040 25	"	"	
170,000 "	145,758 58	26,241 42	"	80,000 "	
675,000 *	479,668 37	195,551 63	"	50,000 "	
50,000 *	51,975 09	18,026 91	"	"	
31,420 76	17,797 50	13,623 26	"	1,420 76	
590,000 *	305,505 53	194,494 47	"	"	
140,000 "	"	140,000 "	"	"	
252,000 *	a) 156,837 69	95,162 31	"	2,000 *	
200,000 "	"	200,000 "	"	75,000 "	
240,000 "	"	240,000 "	"	80,000 "	
132,185,545 82	85,541,267 17	46,842,076 65	386,566 94	5,688,420 76	

Administration des contributions fr. 46,059 70
 de l'enregistrement 9,701 77
 du trésor public 100,176 22
 Fr. 156,837 69

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT.	126,881,290 •
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,000 •
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	110,000 •
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	10,000 •
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	450,000 •
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice, aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	a) 1,775,000 •
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	35,000 •
Recettes accidentelles	250,000 •
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 •
TOTAUX. fr.	129,546,590 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.	
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	1,000,000 •
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor	261,200 •
RECETTE A L'EXERCICE 1853 :	
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer, au 31 décembre 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État.	14,419,657 10
	15,680,857 10
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	129,546,590 •
	145,227,447 10

recettes de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1855.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués en 1855 (au 31 août).	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} septembre 1855.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
152,185,345 82	85,541,267 17	46,842,076 65	586,566 94	5,688,420 76	
5,000 "	2,468 31	551 69	"	1,000 "	
125,000 "	75,545 09	51,654 91	"	15,000 "	
25,000 "	21,597 05	5,602 95	"	15,000 "	
450,000 "	292,054 08	157,965 52	"	"	
1,775,000 "	522,711 56	1,252,288 44	"	"	
35,000 "	"	55,000 "	"	"	
120,000 "	72,514 57	47,685 45	130,000 "	"	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; elle a été augmentée de 950,000 francs, par la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 154.
21,808 "	7,500 "	14,308 "	"	1,508 "	
2,500 "	"	2,500 "	10,500 "	"	
134,740,651 82	86,535,058 45	48,407,615 50	526,866 94	5,720,928 76	
700,000 "	385,109 77	316,890 25	500,000 "	"	
261,200 "	65,221 61	195,978 59	"	"	
14,419,657 19	14,419,657 19	"	"	"	
15,380,857 19	14,867,988 57	512,868 62	500,000 "	"	
134,740,651 82	86,535,058 45	48,407,615 50	526,866 94	5,720,928 76	
150,121,509 01	101,201,027 "	48,920,482 01	826,866 94	5,720,928 76	
			4,894,061 82		

(34)

(35)

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1855,

AU 1^{er} SEPTEMBRE 1855.

ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Dette publique	36,946,680 14	18,802,075 »	18,054,005 14
DOTATIONS. Liste civile	2,751,322 75	1,854,215 12	917,107 65
— Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 »	555,353 28	166,666 72
— Sénat	40,000 »	14,000 »	26,000 »
— Chambre des Représentants	448,550 »	507,073 15	140,576 87
— Cour des comptes	149,100 »	95,856 05	53,243 07
Département de la Justice	15,148,255 55	6,171,042 29	6,977,215 26
— des Affaires Étrangères	2,420,454 67	1,556,055 17	802,501 50
A REPORTER.	56,415,345 11	20,186,028 02	27,227,515 09

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, à fr.	11,869,035 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ces crédits entre les différents Ministères, la somme de 10,560 francs a été portée à l'art. 72 du Budget du Département de la Justice de l'exercice 1855, ci	
	10,560 »
2° Par l'art. 2 de la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 3, n° 154, le Budget a été augmenté de fr. 312,610 55 c, savoir	
1° de 30,000 francs à ajouter à l'art. 43, <i>Établissements des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans</i> , 2° d'une somme de fr. 282,610 55 c. pour liquidation et paiement des dépenses concernant l'exercice 1853 et les exercices antérieurs, ci	
	312,610 55
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 2 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 3, n° 154, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ajouter à la somme portée à l'art. 54 du chapitre X. Aux termes de l'art. 2, ce crédit sera affecté à poursuivre et à développer dans les prisons, le travail pour l'exportation, ci	
	950,000 »
	Fr. 13,148,255 55

Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 28, n° 148, à . . . fr.	2,426,434 67
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement n'excède pas mille francs	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 3,000 francs a été portée à l'art. 51 du Budget du Département des Affaires Étrangères de l'exercice 1855, ci	
	3,000 »
	Fr. 2,429,434 67

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
Report.	56,415,545 11	29,186,028 02	27,227,515 09
Département de l'Intérieur	7,446,714 0	4,299,627 04	3,147,086 96
— des Travaux publics	20,754,271 68	10,644,195 25	10,090,076 45
— de la Guerre	57,154,288 20	22,046,480 36	15,107,798 84
A REPORTER.	121,748,616 00	66,176,359 67	55,572,277 32

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 8 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 10, n° 69, à fr.	7,293,744 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 22,970 francs a été portée à l'art. 144 du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1855, ci	
22,970 »	
2 ^o Par l'article unique de la loi du 14 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 16, n° 75, il a été ouvert un crédit applicable aux dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris, de	
80,000 »	
3 ^o Par l'article unique de la loi du 20 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, pour frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne ablaye de Gembloux au service du haras de l'État, de	
50,000 »	
Fr. 7,446,714 »	

Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 1 ^{er} janvier 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 6, à . fr.	20,302,640 68
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 159,645 francs a été portée à l'art. 92 du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1855, ci	
159,645 »	
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 juin 1853, <i>Moniteur</i> du 9, n° 160, il a été ouvert un crédit supplémentaire pour le service des bâtiments civils, de	
271,986 »	
Fr. 20,734,271 68	

Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 5 avril 1854, <i>Moniteur</i> du 7, n° 97, à fr.	32,139,000 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5, n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, dont le traitement annuel n'excède pas mille francs.	
Conformément à l'art. 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 5,285 francs a été portée à l'art. 36 du Budget de la Guerre pour l'exercice 1855, ci	
5,285 »	
2 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} avril, n° 91, il a été ouvert un crédit applicable au paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, et qui sont détaillées dans le tableau annexé à ladite loi, de	
14,003 20	
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 25 mai 1855, <i>Moniteur</i> du 27, n° 147, il a été ouvert un crédit à répartir sur les articles 6, 12, 14, 15, 22, 23, 29 et 34, de	
1,571,000 »	
4 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, le Budget a été augmenté d'une somme de 2,435,000 francs, à répartir sur les articles 5, 20, 21 et 37, ci	
2,435,000 »	
5 ^o Par la loi du 4 juin 1855, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert deux crédits extraordinaires, l'un par l'art. 1 ^{er} , de 2,500,000 francs pour le matériel de l'artillerie; l'autre par l'art. 2, de 1,460,000 francs pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, ensemble 3,960,000 fr. — Aux termes de l'art. 3, ces deux crédits seront répartis par des arrêtés royaux entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et couverts au moyen de bons du trésor. — Aucune disposition n'ayant été prise par arrêté royal à la date du 17 septembre, l'on porte provisoirement à charge de l'exercice 1855, le quart du crédit total, soit	
990,000 »	
Fr. 37,154,288 20	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT et DÉPARTEMENTS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	MONTANT des BUDGETS.	SOMMES ORDONNANCÉES par le TRÉSOR PUBLIC.	RESTANTS DISPONIBLES.
REPORT.	121,748,616 99	66,176,550 67	55,572,277 32
Département des Finances	11,188,550 0	1,560,452 05	a) 9,627,877 95
Non-Valeurs et Remboursements	2,048,000 0	70,645 52	b) 1,077,556 68
TOTAL.	154,984,946 99	67,807,435 04	67,177,511 95

dépenses de l'exercice 1855, au 1^{er} septembre 1855.

OBSERVATIONS.

Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 mai 1854 <i>Moniteur</i> du 21, n° 141, à	10 985,790 »
1° Par l'art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 23 mai 1854, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150, il a été ouvert un crédit affecté à l'exécution de la convention littéraire, conclue avec la France le 23 août 1852, de	10 000 »
2° Par l'art 1 ^{er} de la loi du 3 mars 1855, <i>Moniteur</i> du 5 n° 64, il a été ouvert un crédit de 400,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État dont le traitement annuel n'exécède pas mille francs	
Conformément à l'art 2 de ladite loi, l'arrêté royal du 3 mars (même <i>Moniteur</i>) ayant fixé la répartition de ce crédit entre les différents Ministères, la somme de 192,540 francs a été portée à l'art 39 du Budget du Département des Finances de l'exercice 1855, et :	192,540 »
	11,188,330 »

a et b) Sur ces sommes disponibles doivent être imputées les dépenses faites par les administrations des contributions directes, douanes et accises, et de l'enregistrement et des domaines, qui sont encore à soumettre à la régularisation de la Cour des comptes

(42)

(43)

ANNEXE N° 5.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

CRÉDITS POUR LES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS AUX BUDGETS DES EXERCICES 1840 A 1855.

Situation au 1^{er} septembre 1855.

TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
Département des Travaux publics.						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 21 juin 1840 4,480,877 39	58,411,580 77	57,150,905 50	•	808,203 15	•	302,854 81
Loi du 26 juin 1840 55,951,503 38						
<i>Routes pavées et ferrées.</i>						
Loi du 21 juin 1840 510,122 61	5,170,485 54	2,593,754 33	•	551,500 46	•	25,170 75
Loi du 26 juin 1840 2,000,562 93						
<i>Achat de 4,000 actions de la Société Rhénane des chemins de fer.</i>						
Loi du 1 ^{er} mai 1840	5,349,600 •	5,340,600 •	•	•	•	•
Loi du 26 juin 1840						
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 29 septembre 1842	24,000,000 •	•	10,458,725 56	•	4,440,023 65	•
<i>Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg.</i>						
Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 •	•	708,898 47	•	1,270,833 41	•
<i>Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 20 septembre 1842	1,500,000 •	•	450,800 65	•	1,060,109 55	•
<i>Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 •	•	1,750,000 •	•	•	•
<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord.</i>						
Loi du 26 juin 1842 1,250,000 •	1,580,000 •	•	941,570 49	•	658,429 51	•
Loi du 18 juillet 1846 350,000 •						
Département de la Marine.						
<i>Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches.</i>						
Loi du 9 juillet 1845 1,000,000 •	977,565 66	•	•	•	823,975 71	•
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exercice 1850 22,636 34						
A REPORTER	96,708,820 97	63,074,237 65	23,278,095 17	1,440,765 61	8,254,061 65	328,005 56

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855.

SEPTEMBRE 1855.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES									
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAL.
.	.	24,300 06	.	85,150 45	58,441,380 77
.	3,170,485 54
.	3,540,000 .
.	120,050 70	24,000,000 .
.	20,266 12	2,000,000 .
.	1,500,000 .
.	1,750,000 .
.	1,580,000 .
.
.	153,589 95	977,565 66
.	204,306 86	24,300 06	.	85,150 45	66,768,820 97

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1845.	1846.
REPORT.	96,768,829 97	65,074,257 65	25,278,095 17	1,449,765 01	8,254,061 65	528,005 56
Département des Travaux publics.						
<i>Tunnel de Cuytich.</i>						
Loi du 7 mars 1845	500,000 "	"	"	"	500,000 "	"
<i>Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 6 avril 1845	1,040,000 "	"	"	"	1,050,096 66	"
<i>Chemin de fer et extension du matériel d'exploitation.</i>						
Loi du 13 avril 1845	7,960,000 "	"	"	"	7,278,856 40	"
<i>Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 10 mai 1845	5,500,000 "	"	"	"	5,454,770 48	"
<i>Continuation des travaux du canal de la Campine.</i>						
Loi du 24 septembre 1845	950,000 "	"	"	"	940,000 "	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.</i>						
Loi du 18 juin 1846	800,000 "					
Loi du 28 mars 1847	250,000 "					
Loi du 17 avril 1848	400,000 "					
Loi du 17 juillet 1849	500,000 "					
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 18 juin 1846	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "
<i>Réendiguement du polder de Lillo.</i>						
Loi du 18 juillet 1846	508,000 "					
Loi du 17 avril 1848	12,000 "					
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 16 août 1846	5,712,960 "	"	"	"	"	5,256,905 14
<i>Canal de Zelzaete (1^{re} section).</i>						
Loi du 28 mars 1847	650,000 "					
Loi du 17 avril 1848	100,000 "					
A REPORTER.	117,651,780 07	65,074,257 65	25,278,095 17	1,449,765 61	21,257,684 17	5,221,700 00

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855.

SEPTEMBRE 1855.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES									
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAL.
"	294,500 80	24,500 00	"	85,130 45	"	"	"	"	96,768,829 97
"	"	"	"	"	"	"	"	"	300,000 "
"	3 54	"	"	"	"	"	"	"	1,040,000 "
"	447,565 05	"	325 15	"	"	120 50	155,051 02	80,284 08	7,960,000 "
"	52,241 93	"	12,567 88	"	410 71	"	"	"	3,500,000 "
"	1 "	"	"	"	"	"	"	"	950,000 "
"	"	485,570 56	242,377 89	84,907 20	"	66 06	199,969 50	20,000 "	1,050,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	2,517 80	"	"	"	"	"	"	520,000 "
"	"	436,789 68	15,722 23	5,110 12	"	428 85	"	"	3,712,960 "
725,724 94	"	"	"	"	"	24,000 "	"	275 06	750,000 "
725,724 94	703,918 18	946,977 90	270,991 15	175,162 77	419 71	24,615 19	355,020 32	100,559 14	117,031,789 97

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1845.	1843.	1846.
REPORT.	117,631,789 07	65,074,257 65	25,278,955 17	1,449,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
<i>Canal de Zelzacte (2^e section).</i>						
Loi du 28 mars 1847	720,000 »					
Loi du 17 avril 1848	435,000 »	1,555,000 »	»	»	»	»
Loi du 17 juillet 1849	400,000 »					
<i>Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges.</i>						
Loi du 28 mars 1847	380,000 »	»	»	»	»	»
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 15 mai 1847	540,000 »					
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de 1851	4 37	559,995 63	»	»	»	»
<i>Canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847	280,000 »					
Loi du 17 avril 1848	154,000 »	434,000 »	»	»	»	»
<i>Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine.</i>						
Loi du 15 mai 1847	380,000 »	»	»	»	»	»
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 22 mars 1848	2,000,000 »					
Loi du 10 mai 1848	800,000 »	3,600,000 »	»	»	»	»
Loi du 17 juillet 1849	800,000 »					
<i>Chemin de fer.</i>						
Loi du 21 avril 1848	5,000,000 »					
Loi du 24 mai 1848	2,005,611 38	7,005,611 58	»	»	»	»
<i>Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Loi du 4 juin 1850	500,000 »	»	»	»	»	»
A REPORTER.	132,136,596 98	65,074,257 65	25,278,955 17	1,449,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855.

SEPTEMBRE 1855.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES

1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAL.
725,724 94	703,018 18	946,977 90	270,991 15	175,162 77	419 71	24,615 19	555,020 52	100,559 14	117,631,789 97
1,387,285 50	"	"	167,714 50	"	"	"	"	"	1,555,000 "
370,533 10	"	"	9,666 00	"	"	"	"	"	580,000 "
526,186 54	"	"	15,800 00	"	"	"	"	"	559,985 65
301,788 08	"	"	1,520 "	505 68	"	6,510 29	406 68	125,269 27	454,000 "
357,525 95	"	"	5,625 72	10,489 75	"	"	"	6,500 58	380,000 "
"	5,164,062 02	"	357,580 06	"	55,415 74	"	24,042 18	"	5,600,000 "
"	4,940,610 48	"	1,045,088 40	416,825 06	255,735 07	128,073 59	25,984 28	195,296 50	7,005,611 58
"	"	"	555,248 52	122,635 96	71,165 75	40,292 10	572 18	85 51	590,000 "
3,668,642 11	8,869,490 68	946,977 90	2,227,244 54	725,617 22	578,736 25	199,491 17	404,025 64	425,771 "	132,156,596 98

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT de CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1844.	1846.
REPORT.	132,136,596 98	65,074,257 63	25,278,995 17	1,440,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite.)						
—						
<i>Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	130,000 "	"	"	"	"	"
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	550,000 "	"	"	"	"	"
Département de l'Intérieur.						
—						
<i>Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et com- munes.</i>						
Loi du 4 juin 1850.	450,000 "					
Restant disponible dont l'annulation est proposée dans le compte de l'exer- cice 1851.	" 81					
	449,999 19	"	"	"	"	"
<i>Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage.</i>						
Loi du 6 juin 1851.	600,000 "	"	"	"	"	"
Département des Travaux publics.						
—						
<i>Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.</i>						
Loi du 10 juin 1851	108,000 "	"	"	"	"	"
Loi du 20 décembre 1851 :						
Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	4,500,000 "	"	"	"	"	"
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut	8,000,000 "	"	"	"	"	"
et Amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège						
A REPORTER.	146,254,396 17	65,074,257 63	25,278,995 17	1,440,765 61	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855.

SEPTEMBRE 1855.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES									
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAL.
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,227,244 54	725,617 22	578,756 25	199,491 17	404,025 64	425,771	152,156,596 98
"	"	"	59,198 62	15,090 97	52,095 55	52,454 95	"	11,181 95	150,000 "
"	"	"	115,726 12	21,026 40	155,449 01	58,897 87	"	"	550,000 "
"	"	"	179,564 21	209,418 98	61,000	16	"	"	449,999 19
"	"	"	"	156,091 54	508,014 74	145,198 92	10,690 65	4 15	600,000 "
"	"	"	"	"	97,200	10,800	"	"	108,000 "
"	"	"	"	"	8,171 54	1,106,919 45	1,560,211 22	2,024,698 01	4,500,000 "
"	"	"	"	"	664,026 09	1,729,565 05	1,497,506 56	4,109,502 50	8,000,000 "
3,668,642 11	8,899,490 68	946,977 90	2,559,735 20	1,106,145 11	1,704,691 58	3,265,125 57	3,272,255 87	6,570,057 59	146,254,596 17

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1845.	1845.	1846.
REPORT.	146,254,596 17	65,074,257 65	25,278,905 17	1,440,765 01	21,257,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics. (Suite)						
Loi du 20 décembre 1851 :						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,650,000 "	"	"	"	"	"
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	2,500,000 "	"	"	"	"	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . .	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut .	1,500,000 "	"	"	"	"	"
— des ports et côtes	400,000 "	"	"	"	"	"
-- de l'écoulement des eaux de la Sambre.	650,000 "	"	"	"	"	"
Élargissement du canal de Bruxelles à Charleroy. . .	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Chemins de fer et extension du matériel de l'exploitation.	1,500,000 "	"	"	"	"	"
Construction de prisons	1,200,000 "	"	"	"	"	"
Amélioration de la Dendre	500,000 "	"	"	"	"	"
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Sienne, de l'Yser et des Néthes	600,000 "	"	"	"	"	"
<i>Achèvement des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 14 avril 1852	150,000 "	"	"	"	"	"
<i>Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.</i>						
Loi du 25 mars 1855	75,000 "	"	"	"	"	"
<i>Chemins de fer (objets divers).</i>						
Loi du 25 avril 1853	4,880,000 "	"	"	"	"	"
<i>Extension des lignes télégraphiques.</i>						
Loi du 7 avril 1854	170,000 "	"	"	"	"	"
<i>Parachèvement des chemins de fer de l'État.</i>						
Loi du 21 mai 1854	1,000,000 "	"	"	"	"	"
Même loi	5,500,000 "	"	"	"	"	"
A REPORTER.	169,529,596 17	65,074,257 65	25,278,905 17	1,440,765 01	21,257,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855.

SEPTEMBRE 1855.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES									
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAL.
5,068,642 11	8,899,400 08	946,077 00	2,550,753 20	1,106,145 11	1,704,601 58	3,265,125 57	3,272,233 87	6,570,957 59	146,254,596 17
"	"	"	"	"	5,350 "	1,050 "	817,046 60	1,827,953 40	2,650,000 "
"	"	"	"	"	5,698 "	400,777 54	959,512 97	1,156,011 49	2,500,000 "
"	"	"	"	"	5,200 "	305,259 90	420,619 80	270,920 50	1,000,000 "
"	"	"	"	"	1,580 95	5,029 68	46,062 85	1,448,726 54	1,500,000 "
"	"	"	"	"	22,564 26	7,762 50	507,550 "	62,525 24	400,000 "
"	"	"	"	"	17,097 84	10,874 58	149,066 99	472,960 81	650,000 "
"	"	"	"	"	1,100 "	2,500 "	252,835 90	745,566 01	1,000,000 "
"	"	"	"	"	452,178 50	551,282 77	458,778 28	257,760 45	1,500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "
"	"	"	"	"	65,454 04	9,005 28	141,541 29	285,121 59	500,000 "
"	"	"	"	"	"	2,400 "	17,286 95	580,515 05	600,006 "
"	"	"	"	"	67,675 82	77,015 72	5,051 95	260 55	150,000 "
"	"	"	"	"	"	55,525 50	59,441 47	2,055 05	75,000 "
"	"	"	"	"	"	500,727 12	1,057,466 26	2,421,806 82	4,880,000 "
"	"	"	"	"	"	"	93,451 90	76,548 10	170,000 "
"	"	"	"	"	"	"	757,755 45	262,244 55	1,000,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	3,500,000 "	3,500,000 "
5,068,642 11	8,899,400 08	946,077 00	2,550,753 20	1,106,145 11	2,540,568 90	4,069,827 70	6,656,500 56	21,119,500 10	169,529,596 17

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des crédits pour les services

SITUATION AU 1^{er}

DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES				
		1840.	1842.	1843.	1843.	1846.
REPORT.	160,529,396 17	63,074,257 63	23,278,995 17	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09
Département des Travaux publics.						
(Suite.)						
Loi du 7 juin 1855 :						
1 ^o Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,200,000 »	»	»	»	»	»
2 ^o Amélioration des ports et côtes	500,000 »	»	»	»	»	»
3 ^o Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	300,000 »	»	»	»	»	»
4 ^o Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques	120,000 »	»	»	»	»	»
<i>Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine.</i>						
Loi du 6 juin 1855.	17,000 »	»	»	»	»	»
TOTAUX.	171,406,396 17	63,074,257 63	23,278,995 17	1,440,765 61	21,237,684 17	5,221,700 09

spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855.

SEPTEMBRE 1855.

DÉPENSES RATTACHÉES AUX BUDGETS DES EXERCICES									
1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAL.
5,668,642 11	3,800,490 68	946,977 90	2,559,755 29	1,100,145 11	2,340,368 09	4,069,827 76	9,656,500 56	21,119,509 10	169,529,506 17
"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	120,000 "	120,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	17,000 "	17,000 "
5,668,642 11	3,899,490 68	946,977 90	2,559,755 29	1,100,145 11	2,340,368 09	4,069,827 76	9,656,500 56	23,056,509 10	171,466,596 17

(56)

(57)

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1852 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,354 02	78,248 50	"	113,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,709 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,308,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,326 "	"	44,835 30	25,778,035 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,055,569 "	"	5,743,247 64	65,074,257 63	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	30,052 92	"	101,505,516 02
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,357,424 68	128,309,071 45
1843	109,650,055 "	30,000 "	16,536,755 50	1,699,765 61	172,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,004 54
1845	111,138,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846	113,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	113,851,076 65
1847	115,473,850 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,553 12
1848	118,412,250 "	200,000 "	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,300 06	117,621,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,532,550 "	450,000 "	255,145 59	85,139 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,453,590 99
	2,250,777,724 59	129,202,967 60			
	2,379,980,692 19		98,762,520 86	259,136,444 85	2,737,879,657 88

exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. <small>Certificats de rentes remboursables (d'ancien loyer), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.</small>	EXCÉDANTS des évaluations.	EXCÉDANTS des recouvrements.	
26,502,221 50	a) 5,504,028 02	"	"	a) Y compris fr. 599,354 63 c ^s perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 40 c ^s pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
113,225,815 05	b) 6,799,645 18	"	"	
152,404,505 07	5,151,079 55	"	"	
88,058,515 92	5,202,105 42	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	750,555 02	"	
102,652,652 59	5,587,446 47	"	1,250,517 02	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,494,915 00	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
115,837,428 07	96,806 25	4,506,714 08	"	
169,376,255 86	92,697 66	1,506,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,600 75	"	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	103,298 18	4,620,724 40	"	
198,810,508 75	"	"	844,604 59	
120,855,951 97	"	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	"	252,906 72	
115,528,065 84	"	2,120,289 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	"	6,017,817 80	
		29,814,272 00	21,555,085 50	
2,729,418,470 84	55,258,647 07	8,461,187 04		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	DÉPENSES.						
	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.					TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.
CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.				
1850. 6 ^m trimestre.	27,981,168 70	.	.	.	27,981,168 70	"	27,981,168 70
1851.	115,806,830 65	.	.	.	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1852. c)	151,563,175 28	12,892,226 53	.	.	164,455,401 81	"	164,455,401 81
1853.	94,140,835 55	.	.	.	94,140,835 55	"	94,140,835 55
1854.	85,272,610 52	5,601,500 11	.	.	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,369,595 77	1,690,740 51	.	.	88,060,334 28	"	88,060,334 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	.	.	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	.	.	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,840,906 98	.	.	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,017 99	.	.	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,300 94	6,454,054 64	.	.	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	.	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 65	.	.	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 23	.	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	.	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,385 49	4,169,479 23	551,474 01	.	114,872,358 73	"	114,872,358 73
1846.	112,004,215 11	5,615,455 60	575,517 46	.	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	505,643 10	.	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,193,870 65	15,183,567 64	275,427 52	.	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,995 66	554,255 64	.	115,335,431 11	556,535 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,355 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,959 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 05	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,025,149 25	151,468,756 23
	2,577,697,558 05	157,947,511 54	5,452,777 35	1,184,554 57	2,520,282,001 09	5,807,503 62	2,516,474,497 47

exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS REALISÉS.		Excedants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine forestier), versés en paiement du prix des domines vendus par le syndicat d'amortissement.		
"	27,981,168 79	27,981,168 79	a) 3,504,928 02	"	a) Y compris fr. 599,334 63 et payés pour le compte de tiers.
"	115,806,850 65	112,415,965 51	b) 0,799,645 18	5,592,867 14	b) Y compris fr. 884,857 49 et pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
"	161,595,401 81	158,500,918 05	3,151,679 55	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,510 75 et pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des art. 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non-avenues.
"	94,149,855 55	91,004,974 94	3,292,105 42	2,244,860 59	
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 06	4,150,969 09	2,560,599 47	
d) 1,490,000 "	80,559,554 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'art. 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1856.
e) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	5,587,416 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855 et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1856.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 61	2,772,515 85	1,891,572 05	
25,778,035 70	122,574,992 78	120,108,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	90,806 25	f) 4,595,404 54	f) Non compris fr. 105,102 60 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26	
"	117,467,425 07	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,609,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1856.
84,650,000 "	201,451,700 66	195,185,657 99	"	6,266,043 57	
h) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,580,549 89	"	1,855,555 67	h) Y compris fr. 114,682 66, même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,732,999 29	"	1,565,889 05	
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	"	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	"	5,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	"	k) 5,559,511 80	k) Non compris fr. 22,636 35 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 57 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	133,809,105 22	131,848,561 95	"	1,960,540 29	
297,468,556 25	2,813,945,035 72	2,748,220,552 42	55,258,647 07	65,715,501 50	

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS	EXCÉDANTS
			DE RECETTES.	DE DÉPENSES.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	27,981,168 79	.	1,478,947 43
1831	113,225,815 03	112,413,963 51	811,851 52	.
1832	152,464,505 07	158,500,918 95	.	6,036,412 08
1833	88,058,313 92	91,904,974 94	.	3,846,661 02
1834	96,701,357 76	96,513,600 06	187,756 80	.
1835	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	.
1836	102,632,632 39	99,528,487 06	3,104,144 45	.
1837	101,715,250 24	103,331,731 64	.	1,616,481 40
1838	123,509,014 81	120,198,378 44	3,311,536 37	.
1839	115,837,428 97	124,106,508 51	.	8,269,079 54
1840	169,376,253 86	165,914,370 95	3,461,882 91	.
1841	101,342,826 17	114,976,386 11	.	13,633,559 94
1842	126,766,936 35	129,373,009 88	.	2,606,073 53
1843	123,289,847 48	119,855,930 33	3,433,917 15	.
1844	198,810,508 73	195,185,037 29	3,624,851 44	.
1845	129,855,951 97	134,389,349 80	.	4,533,397 92
1846	114,064,043 37	122,752,099 29	.	8,688,055 92
1847	113,528,063 84	127,572,374 99	.	14,044,311 15
1848	146,117,886 35	135,060,393 37	11,057,291 18	.
1849	113,871,437 38	112,267,069 13	1,604,368 45	.
1850	132,877,187 86	118,730,904 76	14,146,283 10	.
1851	119,343,651 94	118,627,460 84	716,191 10	.
1852	128,451,208 70	131,848,364 93	.	3,397,156 14
			49,431,255 19	68,242,316 77
	2,729,418,470 84	2,748,229,332 42	18,811,061 38	

exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem.

idem.

Idem. en la séance du 14 juillet 1851.

Idem. en la séance du 2 mai 1854.

Idem. idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

(64)

(65)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1855 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

	1850 à 1841.	1842.	1845.	1844.	1845.
RECETTES					
Produit des domaines vendus (loi du 27 décembre 1832), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine larenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	33,342,120 90	19,015 87	193,298 18	"	"
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	1,484,212 12	"	"	"	"
Produit de l'emprunt de 12 millions de florins	25,104,066 80	"	"	"	"
— — de 10 millions de florins	21,985,245 31	"	"	"	"
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	74,392,462 76	"	"	"	"
— — du 18 juin 1836 (39 millions de francs de capital, à 4 p. 0/0). Cet emprunt a produit net une somme de fr.	27,364,163 74				
Il restait disponible au 1 ^{er} septembre 1850, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée.	10,317 34	26,864,165 74	250,000	"	114,682 66
Reste la somme portée en recette dans les comptes de l'État	27,353,846 40				
Subvention de guerre. (Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835)	4,538,472 61	3,472 76	685 90	1,189 13	524 82
Produit des ventes de domaines. (Loi du 26 septembre 1835)	158,282 17	2,527 98	"	"	"
— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. 0/0)	38,778,035 70	"	"	"	"
Remboursement du prêt fait à la Banque de Belgique en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839.	3,896,897 40	"	"	"	"
Produit de la négociation des obligations à 4 1/2 p. 0/0, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844	105,102 60	"	"	"	9,897,003 78
Produit de l'emprunt du 25 juin 1840 (85,930,000 francs de capital, à 5 p. 0/0)	80,112,791 32	"	1,449,765 61	"	"
Loi du 27 mai 1837 fr.	904,488 08				
— du 30 juin 1840	1,122,006 78				
Produit des ventes de domaines	MONTANT DU PRODUIT. fr.	2,926,494 86	1,497,906 12	24,704 97	3,885 77
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842.		159,072 85			
Reste NET porté en recette dans les comptes de l'État	1,867,422 03				
Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 et de capital, à 5 p. 0/0)	"	22,357,424 68	"	"	6,771,658 41
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	"	"	16,462,458 90	"	"
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 28 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i>	"	"	"	"	"
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. 0/0, et dont il a été fait recette au profit du trésor.	"	"	"	282,186 67	211,640
Idem des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842, et attribuées au trésor par la loi du 14 juin 1855.	"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. 0/0 (84,656,000 francs de capital)	"	"	"	88,042,210	"
Produit des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1845	"	"	"	"	491,330 76
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.	"	"	"	"	"

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL.
										33,754,434 95
										1,484,212 12
										25,104,966 80
										21,985,245 31
										74,592,462 76
	100,000 »	25,000 »	»	»	»	»	»	»	»	27,555,846 40
3,175 73	294 68	1,847 08	481 31	»	»	»	»	»	»	4,549,814 02
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150,810 15
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	55,778,055 70
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,896,897 40
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,000,106 58
528,005 56	»	»	24,500 06	»	85,159 45	»	»	»	»	82,000,000 »
»	»	340,927 17	»	»	»	»	»	»	»	1,867,422 03
»	»	140,916 91	»	»	»	»	»	»	»	29,250,000 »
404,595 09	»	»	»	»	57,260 81	725,465 94	469,156 41	105,405 49	19,500 »	18,251,658 64
150,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	495,826 67
»	»	»	»	»	»	»	5,985,776 27	»	»	6,985,776 27
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	88,042,240 »
504,476 50	484,602 79	278,486 92	526,706 05	450,940 87	685,287 09	1,016,051 15	955,550 49	624,927 24	700,000 »	6,549,239 62
»	»	37,014,421 10	102,292 10	55,486 41	136 95	»	»	»	»	57,150,055 56

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1841.	1842.	1845.	1844.	1845.
<i>Suite des RECETTES</i>						
Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174.		"	"	"	"	"
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)		"	"	"	"	"
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. 0/0)		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de titres à 2 1/2 p. 0/0, provenant de la caisse de pilotage.		"	"	"	"	"
Produit de la négociation de 45,000,000 de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1855.		"	"	"	"	"
Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 51 mars 1852		"	"	"	"	"
Exercice 1850 fr.		83,249 73				
1851		54,426 59				
1852		129,886 80				
— 1853		45,998 23				
— 1854		57,922 27				
— 1855		44,855 50				
— 1856		48,612, 05				
— 1857		44,715 95				
— 1858		39,052 92				
— 1859		71,034 77				
Produit à titre de dépenses périmées.	— 1840	74,296 46				
	— 1841	60,393 67	548,667 64	71,054 77	74,296 46	60,393 67
	— 1842	92,787 58				
	— 1845	84,606 "				
	— 1844	83,705 12				
	— 1845 fr.	82,296 69				
	— 1846	65,588 27				
	— 1847	80,199 62				
	— 1848	197,884 58				
	— 1848	77,934 52				
	— 1849	68,485 87				
		1,359,764 01				
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES fr.		310,207,525 19	22,458,181 05	18,454,586 82	88,386,009 47	17,579,827 81

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL
EXTRAORDINAIRES.										
				16,347,668 69						16,347,668 69
						1,871,058 79				1,871,058 79
						1,370,201 02	3,031,724 55	6,408,417 26	14,419,657 19	26,130,000
							12,390 62		41,500	53,890 62
								23,720 64	166,500	190,229 64
								13,715,664 20		13,715,664 20
									53,700	53,700
84,606	83,705 12				197,834 58		77,954 52	68,455 87		1,559,764 01
1,474,658 68	658,600 69	37,800,999 18	455,749 50	16,812,094 97	1,025,708 88	4,981,654 88	11,410,332 84	20,846,597 70	15,580,857 19	667,890,984 73
Deduction des produits se rattachant aux services ordinaires des budgets, et qui se trouvent compris dans les ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 6 novembre 1842										6,422,882 74
										FR 661,468 101 99

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1850 à 1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	
DÉPENSES							
Certificats de rentes remboursables, dit <i>domaine losrenten</i> , portés en dépense pour ordre dans les comptes de l'État		35,542,120 90	19,015 87	193,298 18	"	"	
Autres dépenses pour ordre comprises dans les comptes de l'État		1,484,212 12	"	"	"	"	
Dépenses périmées des exercices apurés		754,392 54	92,787 38	84,606 "	83,703 12	52,296 69	
Dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins		46,203,354 62	"	"	"	"	
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de fl. (100,800,000 francs, à 5 p. 0/0).		46,879,423 28	"	"	"	"	
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins		27,713,040 48	"	"	"	"	
Loi du 1 ^{er} mai 1834		10,000,000 "					
— 18 juin 1836		14,524,163 74					
— 26 mai et 12 novembre 1837		9,066,448 57					
— 25 mai 1838		25,200,807 82					
— 28 décembre 1839		11,051,262 85					
— 21 juin 1840		4,482,877 39					
— 26 id.		53,951,505 38					
— 29 septembre 1842		24,000,000 "					
— 13 avril 1843		7,960,000 "					
Construction des chemins de fer.	— 16 août 1846	3,712,960 "	124,953,586 98	19,458,725 56	808,205 15	"	
	— 21 avril 1848	5,000,000 "					
	— 24 mai 1848	2,095,611 38					
	— 20 déc. 1851. { § 10 ^e . 500,000 "	1,500,000 "					
	{ § 11 ^e . 1,000,000 "						
	— 25 avril 1853 (objets divers).	4,980,000 "					
	— 21 mai 1854	1,000,000 "					
	— id.	3,500,000 "					
			179,822,633 15				
	Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'intérieur).		180,000 "	"	"	"	"
Loi du 26 septembre 1835		1,490,000 "					
— 18 juin 1836 (réservé en vertu de l'article 10 de la transaction du 15 avril 1836).		1,000,000 "					
— 17 avril 1845		4,466,426 60					
Rachat de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 5 août de la même année.)	— Paiements du Gouvernement actuel	6,986,426 60	1,990,000 "	"	4,716,426 60	"	
	— — — — — précédent	5,919,082 89				114,682 66	
	— Créance de la dame v ^e Thirionnet (fl. 65,091 88 c ^{ts})	155,527 78					
DÉPENSE TOTALE. . . fr.		45,009,037 27					
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, perçue pendant le cours de l'exercice 1855		4,555,716 62	"	"	"	"	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
406,011 12	•	•	•	•	•	1,000 •	2,500 •	252,833 99	743,566 01	8,088,109 87
23,170 75	•	•	•	•	•	•	•	•	•	8,000,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	515,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2,979,899 13
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3,896,897 40
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3,549,600 •
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	749,077 39

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1830 à 1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.) Crédit alloué par la loi du 28 février 1842.		1,320,000 »				
Complément de la dépense imputée sur l'art. 2 du chap. XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841		327,332 48	1,847,332 48	»	»	»
		1,847,332 48				
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.)		»	150,000 »	»	»	»
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. (Loi du 29 septembre 1842.)		»	708,898 47	»	»	1,270,835 41
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.	Loi du 29 septembre 1842	1,500,000 »				
	— 15 mai 1847	540,000 »				
	— 10 juin 1851	108,000 »				
		2,148,000 »	»	430,800 65	»	1,060,199 35
	À débiter : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851	4 37				
	Reste pour la dépense réelle.	2,147,995 63				
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »				
	— 25 juillet 1844	1,110,000 »				
	— 24 septembre 1845	950,000 »				
	— 18 juin 1846	200,000 »				
	— 15 mai 1847	280,000 »	»	1,750,000 »	»	1,110,000 »
	— 17 avril 1848	134,000 »				949,999 »
	— 7 juin 1855	300,000 »				
	4,744,000 »					
Canal de Zelzate.	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842.	1,250,000 »				
	— 18 juillet 1846.	350,000 »				
	Première section. { — 28 mars 1847.	650,000 »				
	— 17 avril 1848.	100,000 »				
	Deuxième section. { — 28 mars 1847.	720,000 »				
	— 17 avril 1848.	435,000 »				
	— 17 juillet 1849.	400,000 »	»	941,570 49	»	638,429 81
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Danne. (Loi du 4 juin 1850.)	150,000 »				
	Construction de la 4 ^e et dernière section (première moitié de la dépense.) (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	425,000 »				
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855)	535,000 »				
	4,993,000 »					

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL.
										1,647,332 48
										150,000 »
		20,266 12								2,000,000 »
	526,186 54			13,809 00		97,500 »	10,800 »			2,147,995 65
200,000 »	301,738 08	1 »		1,520 »	505 68		6,510 29	406 68	423,269 27	4,744,000 »
	2,113,010 44			206,013 12	15,090 97	32,093 55	86,434 93	425,000 »	666,486 99	4,995,000 »

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

	1850 à 1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
<i>Suite des DÉPENSES</i>					
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842 (Loi du 21 mai 1845)	"	"	3,551,258 50	"	"
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	"	"	"	84,656,000	"
Acquisition de trois paquebots, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de paquebots à vapeur pour le transport des voyageurs et des dépêches. (Loi du 9 juillet 1845.)	"	"	"	"	833,973 71
Tunnel de Cemptich. (Loi du 7 mars 1845).	"	"	"	"	300,000
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine	Loi du 6 avril 1845	1,040,000	"	"	"
— 15 mai 1847	580,000	"	"	"	1,039,996 66
		1,420,000	"	"	"
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1845)	"	"	"	"	59,402 65
	Loi du 16 mai 1845	3,300,000	"	"	"
	— 22 mars 1848	2,000,000	"	"	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	— 18 mai 1848	800,000	"	"	"
	— 17 juillet 1849	800,000	"	"	3,454,770 48
	— 4 juillet 1850.	590,000	"	"	"
		7,630,000	"	"	"
	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000	"	"	"
	— 20 décembre 1846	1,500,000	"	"	"
	— 6 mai 1847	500,000	"	"	"
Mesures relatives aux substances	— 31 décembre 1847	500,000	"	"	1,997,559 40
		4,500,000	"	"	"
	Crédits non consommés par les dépenses	16,159 90	"	"	"
	RESTE DÉPENSES	4,285,840 10	"	"	"
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles (Ministère des Finances.)	"	"	"	"	52,501 87
	Loi du 18 juin 1846	800,000	"	"	"
	— 28 mars 1847	250,000	"	"	"
	— 17 avril 1848	400,000	"	"	"
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	— 17 juillet 1849	500,000	"	"	"
	— 4 juin 1850	350,000	"	"	"
	— 20 décembre 1851	2,500,000	"	"	"
	— id.	1,500,000	"	"	"
	— 7 juin 1853	1,200,000	"	"	"
		7,480,000	"	"	"

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL.
										5,551,258 50
										84,656,000 »
		153,389 93								977,563 66
										300,000 »
	357,323 95	3 54		5,625 72	10,480 75				6,560 58	1,420,000 »
										39,402 65
		3,217,203 93		725,506 46	122,635 96	125,001 18	40,292 10	24,614 56	85 51	7,690,000 »
1,499,215 30	787,035 20									4,283,840 10
209,005 43										262,500 »
919,109 19			483,670 36	356,104 01	106,853 60	160,728 86	442,771 15	1,186,145 10	3,824,738 03	7,480,000 »

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1850 à 1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Rendiguement du polder de Lille.	Loi du 18 juillet 1846.	508,000 »				
	— 17 avril 1848.	12,000 »				
		520,000 »				
Perfectionnement de l'industrie linière. (Loi du 20 décembre 1846.)						
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichem ^{ts} , à la colonisation, ainsi qu'au drai- nage	Loi du 20 décembre 1846	150,000 »				
	— 25 mars 1847	350,000 »				
	— 6 juin 1851	600,000 »				
	— 25 mars 1853	75,000 »				
		1,175,000 »				
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Hauman (Loi du 8 mars 1847.) . .						
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.) . .						
Acquisition de deux hôtels, nos 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie, à Bruxelles. (Loi du 8 mai 1847.)						
Maintien du travail industriel, agri- cole et artisanal; exportation des fabrics et pro- duits belges, et toutes autres me- sures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.	Loi du 18 avril 1848	2,000,000 »				
	— 21 juin 1849	500,000 »				
		500,000 »				
		3,000,000 »				
Loi du 15 avril 1848		9,000,000 »				
Excédant de ce crédit, annulé		2,200,000 »				
Montant des dépenses		6,800,000 »				
Loi du 3 avril 1852.		4,700,000 »				
Dépenses extraor- dinaires du Dé- partement de la Guerre	Loi du 11 juin 1853 (démoli- tion des forteresses	3,500,600 »				
	Excédant de ce crédit, annulé.	11,600 »				
		3,489,000 »				
Loi du 18 mars 1854 (amélioration du maté- riel de l'artillerie et du génie)		1,736,000 »				
Loi du 4 juin 1855 (dépenses diverses)		2,455,000 »				
Id. (matériel et constructions).		990,000 »				
		20,150,000 »				
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assai- nissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.)		450,000 »				
A péroune : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1853.		81 »				
		449,999 19				

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
517,682 20	>	>	2,317 80	>	>	>	>	>	>	520,000 >
300,000 >	>	>	>	>	>	>	>	>	>	300,000 >
500,000 >	>	>	>	>	136,091 54	308,014 74	178,722 42	50,132 12	2,039 18	1,175,000 >
>	165,000 >	>	>	>	>	>	>	>	>	165,000 >
>	370,333 40	>	>	9,666 90	>	>	>	>	>	380,000 >
>	490,000 >	>	>	>	>	>	>	>	>	490,000 >
>	>	2,000,000 >	300,000 >	500,000 >	>	>	>	>	>	3,000,000 >
>	>	6,800,000 >	>	>	>	4,700,000 >	3,489,000 >	1,736,000 >	3,425,000 >	20,150,000 >
>	>	>	>	179,504 21	209,418 98	61,000 >	16 >	>	>	449,999 19

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		1850 à 1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
<i>Suite des DÉPENSES</i>						
Etablissements des télégraphes élec- triques sur les li- gnes des chemins de fer de l'Etat.	Loi du 4 juin 1850	250,000 >				
	— 20 décembre 1851.	150,000 >				
	— 7 avril 1854	170,000 >				
		570,000 >				
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en com- munication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 dé- cembre 1851.)						
Approfondissement du canal de Gand à Bruges. (Loi du 20 décembre 1851)						
Amélioration des ports et des côtes.	Loi du 20 décembre 1851	400,000 >				
	— 7 juin 1855	300,000 >				
		700,000 >				
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Amélioration de la Dendre. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Netthes. (Loi du 20 décembre 1851.)						
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décem- bre 1852						
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au ser- vice des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855.)						
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter, sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haïne. (Loi du 6 juin 1855.)						
TOTAL DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. fr.		512,855,518 14	21,202,171 08	10,656,728 55	86,511,078 78	24,155,485 80

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1855 inclusivement.

1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	Résultat GÉNÉRAL.
EXTRAORDINAIRES.										
"	"	"	"	250,000	"	67,675 82	77,015 72	98,505 83	76,808 63	270,000
"	"	"	"	"	"	8,171 54	1,100,919 43	1,560,211 23	2,024,698 01	4,500,000
"	"	"	"	"	"	664,026 09	1,729,353 05	1,497,306 36	4,169,502 50	8,000,000
"	"	"	"	"	"	5,330	1,650	817,016 60	1,827,953 40	2,650,000
"	"	"	"	"	"	5,200	505,259 90	420,619 80	270,920 30	1,000,000
"	"	"	"	"	"	22,564 26	7,762 50	307,550	362,323 24	700,000
"	"	"	"	"	"	17,097 84	10,874 38	149,066 97	472,960 81	650,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000	1,200,000
"	"	"	"	"	"	63,454 04	9,905 28	141,541 29	285,121 39	500,000
"	"	"	"	"	"	"	2,400	17,286 95	580,513 05	600,000
"	"	"	"	"	"	215,000	"	"	"	215,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	120,000	120,000
"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,000	17,000
8,202,510 41	8,200,926 93	17,802,423 20	1,313,453 77	3,509,755 29	1,106,143 11	7,255,568 99	8,438,627 76	11,817,500 66	27,056,509 10	530,153,966 27
Dédaction des produits se rattachant aux services ordinaires des Budgets, et qui se trouvent compris dans les paiements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842										2,948,085 70
										Fr. 547,205,882 57

(83)

ANNEXE N° 8.

TABLEAU

PRÉSENTANT LES RÉSULTATS DES BUDGETS

DES EXERCICES 1830 A 1853 INCLUSIVEMENT,

*déjà déchargés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachés
à ces exercices.*

TABLEAU présentant les résultats des Budgets des exercices extraordinaires qui ont été

EXERCICES.	BUDGET ORDINAIRE.				BUDGET			
	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT		Ressources EXTRAORDINAIRES et spéciales.	RECETTES POUR ORDRE.	TOTAL DES RECETTES	
			DE RECETTE	DE DÉPENSE.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1830	26,502,221 56	27,686,278 85	"	1,184,057 49	"	5,504,928 62		3,304,928 62
1831	66,155,602 92	64,057,790 59	2,097,822 53	"	47,090,212 11	6,799,645 18		53,889,857 29
1832	77,872,015 21	83,778,698 39	"	5,906,555 18	74,592,462 76	5,151,679 33		79,744,142 09
1833	88,058,513 92	91,858,976 71	"	3,800,662 79	"	5,292,105 42		5,292,105 42
1834	86,701,537 76	86,275,678 69	425,659 07	"	10,000,000 "	4,150,969 99		14,150,969 99
1835	81,785,976 16	81,035,455 04	3,748,525 12	"	6,291,249 54	2,818,851 58		9,110,101 12
1836	87,212,470 42	85,790,712 17	3,421,758 25	"	15,420,161 97	3,587,446 47		18,807,608 44
1837	90,772,594 87	90,217,486 74	555,108 13	"	10,942,655 57	2,772,515 85		13,715,171 22
1838	97,617,551 95	94,581,291 82	3,266,260 11	"	25,862,582 88	1,158,485 05		27,020,867 95
1839	99,755,981 54	107,842,775 87	"	8,088,792 55	16,085,447 65	96,806 25		16,180,255 86
1840	100,551,850 89	101,444,995 65	"	913,144 74	68,844,402 97	92,697 66		68,937,100 63
1841	101,288,809 25	112,407,484 30	"	11,118,675 07	54,016 94	201 64		54,218 58
1842	104,527,791 59	105,199,751 67	"	862,960 28	22,459,163 16	19,015 87		22,458,181 05
1845	105,048,728 84	109,592,520 16	"	4,545,761 52	18,241,088 64	195,298 18		18,434,586 82
1844	110,424,499 26	103,674,578 51	1,749,920 75	"	88,586,009 47	"		88,586,009 47
1845	112,276,124 16	110,255,861 09	2,012,260 07	"	17,579,827 81	"		17,579,827 81
1846	112,589,584 69	114,550,688 88	"	1,961,304 19	1,474,658 68	"		1,474,658 68
1847	112,889,463 25	122,281,448 06	"	9,591,984 81	658,600 59	"		658,600 59
1848	108,516,887 57	117,258,170 17	"	8,941,282 80	57,800,999 18	"		57,800,999 18
1849	115,417,688 08	110,751,655 56	2,066,052 72	"	455,749 50	"		455,749 50
1850	116,065,092 89	115,421,171 47	645,921 42	"	16,812,094 97	"		16,812,094 97
1851	118,517,945 06	117,521,515 75	796,627 55	"	1,025,708 88	"		1,025,708 88
1852	125,469,555 91	124,595,195 94	"	1,125,642 05	4,981,654 88	"		4,981,654 88
1855	128,057,957 55	126,052,679 65	2,005,857 70	"	11,410,532 84	"		11,410,532 84
1854	151,985,967 16	152,990,555 09	"	1,105,587 93	20,846,597 70	"		20,846,597 70
1855	154,740,651 82	154,004,946 99	735,704 85	"	15,580,857 19	"		15,580,857 19
	2,659,086,477 24	2,675,674,252 57	24,155,486 05	58,715,211 16	552,652,537 66	35,258,647 07		567,890,984 75
				56,887,755 15				
				5,474,799 04				
				31,112,936 09				

Résultat des modifications ultérieurement reconnues devoir être apportées au montant des recettes et des dépenses faites en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842, ces recettes et ces dépenses ayant été indûment comprises pour leur totalité dans l'aperçu qui précède, annexe n° 7, ci.

1850 à 1855 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses
rattachées à ces exercices.

EXTRAORDINAIRE.			RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS.					
DÉPENSES extraordinaires.	DÉPENSES POUR ORDRE.	TOTAL DES DÉPENSES.	EXCÉDANT		RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT	
			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.			DE RECETTE.	DE DÉPENSE.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
294,889 94	3,304,928 62	3,599,818 56	»	284,889 94	29,807,149 98	31,286,097 41	»	1,478,947 53
48,376,183 12	6,799,643 18	55,175,828 30	»	1,285,971 01	120,023,460 21	119,215,608 69	811,851 52	»
74,722,320 56	5,131,679 33	79,873,999 89	»	129,837 80	157,616,185 30	163,632,398 28	»	6,036,412 98
43,998 23	5,292,103 42	5,338,103 65	»	43,998 23	93,330,419 34	97,197,080 36	»	3,846,661 02
10,237,922 27	4,130,969 99	14,388,892 26	»	237,922 27	100,852,307 75	100,664,370 95	187,736 80	»
6,068,351 92	2,818,831 38	8,887,403 50	222,697 62	»	93,894,077 28	89,922,856 34	3,971,220 74	»
15,737,773 79	3,387,446 47	19,125,222 26	»	317,613 82	106,020,078 86	102,915,934 43	3,104,144 43	»
13,114,244 90	2,772,313 85	15,886,760 75	»	2,171,389 53	104,487,766 09	106,104,247 49	»	1,616,481 40
25,817,086 62	1,138,483 03	26,975,571 67	43,296 26	»	124,668,399 86	121,336,863 49	3,311,536 37	»
16,353,734 64	96,806 23	16,450,540 87	»	270,287 01	115,934,233 20	124,293,314 74	»	8,359,079 54
64,469,373 52	92,697 66	64,562,073 98	4,373,927 63	»	169,468,931 32	166,007,068 61	3,461,863 91	»
2,569,101 81	201 64	2,569,303 45	»	2,515,034 87	101,343,027 31	114,976,787 75	»	13,633,759 94
24,183,138 21	19,013 87	24,202,174 08	»	1,715,993 63	126,735,972 42	129,392,923 73	»	2,606,953 33
10,463,430 17	193,298 18	10,656,728 35	7,777,658 47	»	123,483,143 66	120,040,248 31	3,433,897 15	»
86,311,078 78	»	86,311,078 78	1,874,930 69	»	198,810,308 73	193,183,637 29	5,626,671 44	»
24,133,483 80	»	24,133,483 80	»	6,373,637 99	129,833,931 97	134,389,349 89	»	4,533,397 92
8,202,310 41	»	8,202,310 41	»	6,727,631 73	114,064,043 37	122,732,999 29	»	8,688,953 92
3,290,926 93	»	3,290,926 93	»	4,632,326 34	115,328,063 84	127,372,374 99	»	14,044,311 13
17,802,423 20	»	17,802,423 20	19,998,373 98	»	146,117,836 33	133,060,333 37	11,057,503 18	»
1,313,433 77	»	1,313,433 77	»	1,961,634 27	113,871,437 38	112,267,069 13	1,604,368 43	»
3,309,733 29	»	3,309,733 29	13,302,361 68	»	132,877,187 86	118,730,904 76	14,146,283 10	»
1,106,143 11	»	1,106,143 11	»	80,436 23	119,343,631 94	118,627,460 84	716,191 10	»
7,233,368 99	»	7,233,368 99	»	2,273,714 11	128,431,208 79	131,848,364 33	»	3,397,330 14
8,438,827 76	»	8,438,827 76	2,931,303 08	»	139,468,270 19	134,310,907 41	4,937,362 78	»
11,817,300 36	»	11,817,300 36	9,029,297 14	»	132,730,364 36	144,807,633 63	7,922,909 21	»
27,036,309 10	»	27,036,309 10	»	11,633,631 91	130,121,369 01	161,041,436 09	»	10,919,947 08
514,913,319 20	33,238,647 07	550,153,966 27	39,777,348 37	42,010,330 11	5,206,977,461 97	5,223,828,193 64	62,311,327 13	79,162,263 83
			17,737,018 46				16,830,736 67	
			3,174,799 04					
			14,262,219 42					

(86)

(87)

ANNEXE N° 9.

APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.

**APERÇU GÉNÉRAL de la Dette constituée, à la date du 1^{er} mai
pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle**

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.		TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE		
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842		»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art		»
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.		2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution		3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,000,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire (Frais de premier établissement)		4 1/2 p. 0/0 (Conversion de 1844)
L'emprunt de 84,650,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante		
1 ^o fr. 24,656,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80 000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842,		4 1/2 p. 0/0 (Emprunt)
2 ^o » 5,386,240 » ont été portés en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844		
La Dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832 des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1833, s'élève à fr. 157,615,300 »		
De ce capital, il faut déduire comme appartenant à la Dette extraordinaire	153,765,272 71	
La différence imputée sur la Dette ordinaire soit	23,862,027 20	
Se compose		
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,060,000 de francs, alloués par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 409), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. 0/0,		
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1833, pour le produit venir en déduction de la Dette flottante et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays,		4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série (Conversion de 1832)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la Dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.		
TOTAL ÉGAL. fr. 27,862 027 29	TOTAL de la Dette ordinaire.	fr
DETTE EXTRAORDINAIRE		
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC		
L'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 27,364,165 74 c ^s , qui a été spécialement affectée .		
1 ^o Au remboursement des bons du trésor émis en 1834, pour le chemin de fer,		
2 ^o Au remboursement des bons du trésor émis pour la retrocession de la Sambre canalisée,		
3 ^o Jusqu'à concurrence du complément du produit de l'emprunt, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, et à la continuation des travaux du chemin de fer.		4 p. 0/0.
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,035 70 c ^s , qui a été spécialement affectée		
1 ^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées,		
2 ^o A la continuation des travaux du chemin de fer.		5 p. 0/0
La seconde partie de la Dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient		
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , faite en 1820, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,580,200 »		
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 »		4 1/2 p. 0/0 (Conversion de 1844)
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la Dette flottante		
L'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, est destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356)		5 p. 0/0. (1852)
La seconde partie de la Dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 153,765,272 71 c ^s , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachevement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., etc., provient .		
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832, soit fr. 70,107,128 »		
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. 0/0 (de 1832), converti en vertu de ladite loi, soit 26,569,408 »		
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la Dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 (de 1848), soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71		4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1832)
TOTAL ÉGAL. fr. 153,765,272 71		
TOTAL de la Dette extraordinaire.		fr
TOTAL GÉNÉRAL		fr

1855 pour les dettes à 5 et à 4½ p. 0/0, à celle du 1^{er} juillet 1855
du 1^{er} août 1855 pour la dette à 5 p. 0/0.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
			846,560			
			500,000			
589,417,631 74	169,312,000	220,105,631 74	5,502,640 78		2,000	
7,624,000	1,118,666 66	6,505,333 34	228,720	76,240	4,500	
81,541,632	11,487,372 74	72,854,259 26	5,795,375 44	845,416 52	15,255	
84,656,000	5,434,000	79,222,000	5,869,520	423,280	15,000	
23,862,027 29	197,569 31	23,664,457 98	1,075,791 25	119,310 13	4,200	
589,901,291 03	187,549,608 71	402,351,682 32	15,556,605 47	1,462,246 25	56,755	
30,000,000	9,592,000	20,408,000	1,200,000	500,000	2,000	
50,850,800	17,400,800	33,450,000	1,525,524	508,508	28,700	
11,101,200	1,511,089 04	9,589,210 96	499,654	111,012	1,745	
26,000,000	681,000	25,319,000	1,500,000	260,000	4,500	
155,755,272 71	1,107,450 69	152,645,842 02	6,018,897 25	668,766 37	25,800	
251,705,272 71	50,295,219 75	221,412,052 98	10,545,975 25	1,848,286 37	60,745	
341,606,565 74	217,842,828 44	625,765,755 30	26,100,580 72	5,310,552 62	97,500	
TOTAL. . . . fr.			29,411,115 34			

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du trésor public, au 1 ^{er} septembre 1855.	III à XIV
Tableau de la situation générale du trésor au 1 ^{er} septembre 1855, sur les Budgets antérieurs à 1856.	1—5
ANNEXE N ^o 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1854, au 1 ^{er} septembre 1855	7—15
— N ^o 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1854, au 1 ^{er} septembre 1855	17—25
— N ^o 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1855, au 1 ^{er} septembre 1855	27—35
— N ^o 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1855, au 1 ^{er} septembre 1855	35—41
— N ^o 5. — Tableau général des crédits pour les services spéciaux rattachés aux Budgets des exercices 1840 à 1855. — Situation au 1 ^{er} septembre 1855	45—55
— N ^o 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.	57—65
— N ^o 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1855 inclusivement	65—81
— N ^o 8. — Tableau présentant les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1855 inclusivement, dégagés des recettes et des dépenses extraordinaires qui ont été rattachées à ces exercices	83—85
— N ^o 9. — Aperçu général de la Dette constituée, à la date du 1 ^{er} mai 1855 pour les dettes à 5 et à 4 1/2 p. 0/0, à celle du 1 ^{er} juillet 1855 pour les dettes à 4 et à 2 1/2 p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} août 1855 pour la dette à 3 p. 0/0	87—89